
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-septième séance – Lundi 17 mai 1999, à 20 h 35

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Alain Vaissade*, *M^{me} Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs, *M^{me} Anne-Marie Bisetti*, *M. David Brolliet*, *M^{mes} Liliane Chabander Jenny*, *Alice Ecuillon*, *MM. Philip Grant*, *Pierre Huber*, *M^{me} Suzanne-Sophie Hurter*, *MM. Albert Knechtli*, *Pierre Losio*, *Jan Marejko*, *M^{me} Françoise Pellet Erdogan*, *M. Jean-Luc Persoz*, *M^{me} Nicole Rochat*, *MM. Manuel Tornare*, *Pierre-André Torrent* et *René Winet*.

Assiste à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président.

CONVOCATION

Par lettre du 5 mai 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 17 mai 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons reçu une motion urgente, N° 402, de MM. de Freudenreich et Froidevaux, intitulée: «Un enfant agressé par un chien: le Conseil municipal soutient le Conseil administratif». Une résolution urgente, N° 579, a également été déposée; elle émane de MM. Holenweg, Künzi et Valance et est intitulée: «Suisse, terre d'asile».

L'huissier va photocopier et distribuer le texte de ces deux objets, dont l'urgence sera traitée plus tard dans cette séance.

3. Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Pour un véritable état des lieux à la GIM» (PA-449)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres g) et h), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de trois de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire de 200 000 francs destiné à effectuer un audit approfondi de la Gérance immobilière municipale (GIM) sur les trois niveaux suivants:

- fonctionnement de la GIM par rapport aux règles municipales et cantonales en vigueur (audit de fonctionnement);

¹ Annoncé, 3351.

- pertinence des règlements municipaux définissant l'action de la GIM par rapport aux objectifs de la Ville de Genève en matière de politique du logement (évaluation de l'adéquation des règles aux objectifs);
- clarté et cohérence des objectifs de la Ville de Genève en matière de politique du logement et coordination avec l'action de l'Etat dans ce domaine.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à engager 75% de ce montant en mandatant une société compétente et expérimentée dans le domaine d'action de la GIM, qui soit totalement indépendante de l'entreprise qui a certifié la GIM conforme à la norme ISO 9002, qui prenne en charge l'audit de fonctionnement et le termine dans les meilleurs délais.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à engager le solde de ce montant (25%) en mandatant la Commission d'évaluation des politiques publiques de l'Etat, ou tout organisme ou institut similaire, pour effectuer l'audit général des deuxième et troisième niveaux énoncés ci-dessus, qui doit avoir lieu dès que l'audit de fonctionnement est terminé.

Art. 4. – La Gérance immobilière municipale, le Contrôle financier et les autres services compétents entreprendront toutes les démarches nécessaires pour faciliter les audits. La commission des finances du Conseil municipal et l'Association des locataires seront informées des résultats de l'audit de fonctionnement et seront associées à l'évaluation générale.

Art. 5. – Il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescissions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève.

Art. 6. – La dépense prévue à l'article 1 sera inscrite au compte de fonctionnement 1999 de la Ville de Genève.

M. Sami Kanaan (S). Quel beau sujet pour reprendre une séance; j'espère qu'il ne vous gênera pas la digestion!

Récemment, nous avons beaucoup parlé de la Gérance immobilière municipale. En janvier et février de cette année, ce Conseil a eu l'occasion de prendre un certain nombre de décisions par le biais de motions abondamment discutées et amendées à la commission du logement, qui a fait un excellent travail.

Dans ces motions, nous avons – peut-être pas à l'unanimité, mais en tout cas à une forte majorité – donné au Conseil administratif un certain nombre de mandats et d'invites concernant la Gérance immobilière municipale. Le débat avait montré aussi une certaine frustration par rapport au fait qu'une bonne partie de ces invites portait sur des points qui avaient déjà plusieurs fois dans le passé – et

dans un passé pas toujours très récent, mais pouvant remonter à un certain nombre d'années – fait l'objet de demandes au Conseil administratif, sans qu'aucune suite ne leur ait été donnée.

Ces décisions – aussi bienvenues qu'elles soient – prises par le Conseil municipal en janvier et en février, ne peuvent nous suffire, à nous, socialistes, pour la raison très simple qu'elles n'offrent aucune forme de garantie. Il se trouve que la Gérance immobilière municipale est de la compétence exclusive du Conseil administratif. Notre seul moyen d'intervention vraiment efficace en termes formels, c'est le budget. Il se trouve que, dans le cas de la GIM, c'est le moins bon des moyens, puisque nous n'allons pas nous amuser, par exemple, à couper dans le budget de la GIM, loin de là, puisque nous tenons beaucoup à cet instrument. Donc force est de constater une certaine impuissance qui nous oblige à chercher d'autres solutions. Nous avons remarqué également – et je ne nous exclus pas de cette critique, car nous avons peut-être fait la même erreur, nous, socialistes – qu'il règne une certaine confusion des niveaux lorsque l'on parle de la Gérance immobilière municipale.

Je crois que nous confondons assez fréquemment une discussion portant sur le fonctionnement quotidien, le fonctionnement formel, et une discussion qui porte plutôt sur les objectifs que nous, Conseil municipal, ou que nous, Ville de Genève, assignons à la Gérance immobilière municipale. Depuis les votes de janvier et de février dont je viens de parler, nous avons appris – par la presse, parce que ce n'est pas dans cette enceinte que nous avons la moindre chance, le moindre espoir d'apprendre quoi que ce soit sur la Gérance immobilière municipale – que les négociations entre l'Association des locataires de la GIM et le Conseil administratif avaient progressé, mais les informations étaient assez contradictoires. Y a-t-il vraiment eu accord ou une esquisse d'accord, ou encore certains rapprochements? Nous n'en savons rien. Il y a eu également des coupures de presse – nous n'avons pas vérifié ces informations – indiquant qu'il y avait un certain malaise concernant les baux commerciaux.

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous n'avons pas l'impression que nous avons vraiment clos le sujet. C'est pourquoi le groupe socialiste vous propose, ce soir, une action peut-être un peu plus interventionniste par rapport à la Gérance immobilière municipale, mais qui ne doit pas être comprise comme une agression ou comme une atteinte aux compétences du Conseil administratif et encore moins, évidemment, à la Gérance immobilière municipale elle-même, car, comme je l'ai dit, nous tenons beaucoup à celle-ci. Nous tenons à ce que la Gérance immobilière municipale soit dans le giron de la Ville de Genève et nous croyons aussi beaucoup, en tout cas en théorie, qu'il doit être possible pour la Gérance immobilière municipale de jouer un rôle moteur pour une politique à la fois sociale et innovatrice en matière de gestion de logements.

Nous souhaitons qu'à l'avenir l'on fasse mieux la distinction entre le débat sur le fonctionnement de la GIM et le débat sur ses objectifs. Concernant son fonctionnement, on nous a dit et répété inlassablement qu'à présent que la GIM était certifiée ISO 9002, ce sujet n'était plus à l'ordre du jour, car cette certification était la preuve absolue que la GIM était parfaite, en tout cas sur le plan du fonctionnement. Le problème, c'est que la certification ISO 9002 ou les certifications ISO 9000 en général ont été conçues pour le secteur privé. Or, il est devenu à la mode pour le secteur public de les appliquer. Je ne prétends pas que c'est nécessairement faux, mais je mets en doute, *a priori*, qu'il soit nécessairement justifié d'utiliser, dans le secteur public, les certifications ISO 9000, qui supposent des mécanismes très classiques du secteur privé, tels que l'existence d'une clientèle et de produits ou de services dans une optique lucrative. La preuve reste à faire que cela est le bon moyen d'examiner la qualité des prestations d'une régie publique et d'en discuter. Pour nous, la discussion sur le fonctionnement n'est pas terminée. Il y a la discussion sur le fonctionnement, je dirais formel, qui a trait au respect des règles en vigueur, aux règlements municipaux et cantonaux, aux lois cantonales. On a souvent dit, par exemple, que la politique du logement en Ville de Genève n'était pas totalement compatible avec les législations cantonales dans ce domaine, et qu'il régnait parfois un peu de flou sur cette question.

Il existe une conception du fonctionnement qui est plus dynamique, évidemment; c'est la qualité de la prestation fournie dans un cadre défini, en fonction d'objectifs définis. Est-ce que, oui ou non, la Gérance immobilière municipale effectue son travail de manière satisfaisante? Est-ce que les principaux concernés, que sont les locataires et les demandeurs de location, sont satisfaits de la manière dont ils sont reçus, de la manière dont ils sont traités, informés et ainsi de suite? A un autre niveau, bien sûr, nous, Conseil municipal, est-ce que nous sommes satisfait de la manière dont la Gérance immobilière municipale remplit son mandat?

Même en admettant que la certification ISO 9002 puisse rendre service sur le plan du fonctionnement – j'ai dit que cela n'était pas exclu – cela ne pourrait être qu'un complément à une discussion plus générale sur les objectifs. Celle-ci comprend trois niveaux, que nous estimons importants et qui ont été mal couverts jusqu'à présent. Premièrement, dans quelle mesure les règles existantes sont-elles adéquates par rapport aux objectifs? Question très importante à laquelle ISO 9002 ne répond que de manière très partielle. Deuxièmement, est-ce que les règlements de la GIM et les autres règles appliquées dans ce domaine correspondent aux objectifs que nous assignons à cette gérance? Enfin, le troisième niveau, qui est finalement le plus important: quels sont les objectifs de la Gérance immobilière municipale et où sont-ils vraiment définis? Nous en avons souvent débattu ici, mais nous pouvons avoir des doutes. Dans quelle mesure existe-t-il un lien entre les débats que nous menons ici et la réalité de tous les jours? Une certification ISO ne peut en aucun cas répondre à cela.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons un arrêté qui prévoit une enquête globale qui différencie ces trois niveaux. Nous avons utilisé le mot «audit», parce qu'il s'y prête le mieux. Je sais que, pour certains, le mot «audit» revêt une connotation nécessairement négative, mais ce n'est pas dans ce sens que nous l'avons choisi. Il est évident, faut-il le répéter, qu'en aucun cas les socialistes ne souscriraient à une quelconque forme de privatisation. Je le répète, la Gérance immobilière municipale est une régie de la Ville de Genève et doit le rester. Cela n'empêche pas, dans l'intérêt de son personnel, dans l'intérêt de ses habitants et de ses futurs habitants, demandeurs en location, qu'on refasse un peu le point et qu'on sorte du mythe de la norme ISO 9000 qui nous est servie – comme un plat qui commence vraiment à être réchauffé plusieurs fois et à manquer de goût – comme réponse à peu près unique chaque fois qu'on se permet de poser des questions sur la Gérance immobilière municipale.

Par conséquent nous voulons un audit, une enquête, une expertise ou une étude, vous choisirez le mot qui vous convient, qui fasse la différence entre le fonctionnement courant et, pour cela, nous souhaitons vraiment que l'audit soit fait par quelqu'un de totalement indépendant par rapport à la société qui a effectué la certification ISO 9002. Au deuxième niveau, nous désirons qu'on évalue l'adéquation des règles aux objectifs assignés à la GIM et, bien sûr, que nous ayons aussi un débat plus approfondi et fondé sur les objectifs eux-mêmes, en les insérant dans le débat général de la politique du logement dans ce canton. Je vous rappelle que la Gérance immobilière municipale est la plus grande régie du canton et que, par conséquent, elle influe de manière notable sur les us et coutumes dans ce domaine. Nous avons donc une responsabilité particulière en cette matière.

Pour ces évaluations, à ces deux niveaux différents, il y a plusieurs solutions possibles, bien sûr. Mais, la Commission d'évaluation des politiques publiques existe à l'Etat depuis un certain temps. De plus, il se trouve que celle-ci a déjà travaillé sur le thème du logement. Recourir à cette commission serait donc une option intéressante pour obtenir une évaluation indépendante qui ne soit justement pas purement comptable ou liée au fonctionnement.

Je crois que derrière notre demande se profile aussi le souhait qu'on introduise enfin la culture de l'évaluation de nos politiques en Ville de Genève, culture qui fait encore cruellement défaut. Il est nécessaire qu'on ait des discussions politiques sur des objectifs et l'adéquation des règles objectives qui ne soient pas uniquement comptables ou formelles; qu'on se dise que tel instrument utilisé par la Ville a tel objectif et qu'on fasse le point quelques années plus tard pour voir si cet objectif est atteint, s'il y a des améliorations à faire, le but étant bien sûr un souci d'amélioration constant des prestations de la Ville.

Dans le cas de la GIM, il s'agit à la fois d'améliorer la qualité des prestations pour les locataires et les demandeurs en location et de voir dans quelle mesure la Ville – à notre connaissance, la majorité de ce Conseil le souhaite aussi – mène une politique sociale du logement.

Avant de proposer un audit, nous avons vérifié les instruments à disposition. Il se trouve que ce Conseil n'en a quasiment aucun. Nous n'avons pas de contrôle de gestion parlementaire. Nous n'avons pas la possibilité de nommer une commission d'enquête. Nous n'avons à peu près aucune possibilité d'intervention, si ce n'est la motion, et cela fait bien des années que nous essayons d'intervenir par ce biais. Je crois donc qu'il est normal que le législatif, ou en tout cas l'organe délibératif de la Ville de Genève, s'intéresse à la Gérance immobilière municipale, qui est l'une des principales prestations de cette Ville. Il ne s'agit pas nécessairement de défiance, il s'agit simplement de prendre nos responsabilités pour que nous puissions ensuite effectuer des choix sur des bases sûres.

Si nous avons d'autres instruments, nous les mettrions en discussion. Il se trouve que ceux-ci n'existent pas, et nous sommes prêts à entendre des propositions, s'il y en a. En attendant, nous ne voyons pas d'autre possibilité que celle de voter cet arrêté proposant un audit. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir écouté.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Nous avons suivi dans cette enceinte, il n'y a pas si longtemps, un débat sur la privatisation de la Gérance immobilière municipale. Tous les groupes se sont exprimés sur ce problème, et il en est ressorti qu'une majorité désirait conserver cette entité au niveau de la Ville de Genève. Certaines remarques ont été faites et des décisions, précisément sur l'ouverture de la GIM à la population, ont été prises.

On comprend qu'avant une campagne électorale on présente un tel sujet au Conseil municipal. Maintenant, les élections sont passées et on a appris, par la presse, qu'il va y avoir des remaniements au sein du Conseil administratif. Les discussions à ce sujet auront lieu ces prochains jours et nous serons fixés le 1^{er} juin quant à leur issue. Les deux nouveaux conseillers administratifs ont accordé des auditions à la presse et chacun d'eux a émis une série d'idées par rapport à un dérivé de la Gérance immobilière municipale, confié à un autre département.

M. Kanaan a fait un excellent discours, très fouillé, mais ne serait-il pas préférable d'attendre, pour entrer en matière sur l'objet qu'il nous a présenté, que les nouveaux conseillers administratifs soient en place afin de connaître quel type d'options ils prendraient?

Vous savez certainement, Monsieur Kanaan, que tout arrêté est renvoyé en commission. J'attendais que vous nous indiquiez dans quelle commission vous désiriez le renvoyer. Je vous le dis tout de suite, je n'accepterai cet arrêté qu'à condition qu'il soit renvoyé à la commission des finances, qui gère, avec le magistrat concerné, la Gérance immobilière municipale, afin de pouvoir auditionner les personnes concernées et analyser ce problème avec des spécialistes. A la lumière des éléments que vous avez apportés, il s'avère que plusieurs personnes doivent être entendues. Je vous propose, Monsieur le président, de demander aux auteurs de l'arrêté s'ils sont d'accord avec un renvoi en commission des finances, parce qu'il n'est pas possible de voter cet arrêté sur le siège sans avoir pu entendre l'avis des responsables. J'attends une réponse pour pouvoir me prononcer.

De plus, j'aimerais connaître la position des auteurs du projet d'arrêté par rapport à celle de M. Tornare, qui s'est prononcé sur certains sujets lors des entrevues qu'il a accordées après son élection. M. Ferrazino a également dit un certain nombre de choses par rapport à la Gérance immobilière municipale. Tout cela me laisse un peu perplexe et j'aimerais bien connaître leur position.

Si vous nous demandez de voter ce soir ce projet d'arrêté, je vous annonce que je m'y opposerai catégoriquement. En revanche, je suis d'accord de le renvoyer en commission. J'ai toujours accepté le système des auditions, qui permet d'entendre toutes les parties prenantes et, peut-être, d'arriver à un résultat présentant une véritable amélioration.

Voilà mon point de vue, Monsieur le président. J'attends des réponses aux interrogations que j'ai formulées sur cette affaire.

M. Pierre de Freudenreich (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe libéral est favorable à ce projet d'arrêté. Cependant, il nécessite un certain nombre d'observations.

La première de ces observations consiste à se demander si le groupe socialiste veut nous faire un premier avril en retard ou bien s'il n'a pas enregistré le résultat des élections administratives, qui, manifestement, nous conduit à constater que la gauche a remporté une victoire.

Je crois que le représentant des Indépendants a basé l'intégralité de sa campagne électorale sur des affiches – discutables au niveau éthique, mais disons que nous avons un certain entraînement – déclarant: «Locataires, si vous voulez que je défende vos droits, élisez-moi au Conseil administratif.» Eh bien, c'est fait.

Je pense que, à partir du moment où un magistrat, ou un futur magistrat, se permet de telles affirmations, il est évident qu'avec un Conseil administratif com-

portant quatre personnes de gauche et une de droite ce magistrat va s'occuper de la Gérance immobilière municipale et va démontrer de quelle manière il entend défendre les intérêts des locataires de la Ville de Genève, étant donné que ces derniers l'ont soutenu par leurs suffrages.

Alors, si vous voulez gaspiller 200 000 francs pour les offrir immédiatement à la personne à laquelle je faisais allusion tout à l'heure pour qu'elle fasse une étude de ce qui a été fait jusqu'à maintenant, c'est votre droit! Personnellement, je suis convaincu, avec le groupe libéral et avec M. Muller, que la Gérance immobilière municipale est parfaitement gérée. Des personnes compétentes s'en occupent, mais bien sûr, comme toute organisation humaine, elle est perfectible, de même que tous les services de la municipalité d'ailleurs. Notre magistrat s'est évertué à défendre la Gérance immobilière municipale avec un certain nombre d'arguments que le groupe libéral soutient.

Cependant, je relève le bon sens de M. Lyon, qui prend un peu de recul en disant à ses amis de la nouvelle gauche d'attendre un peu, car le dossier de la GIM sera peut-être repris par M. Ferrazino. Étant donné qu'il s'est engagé à le faire, il va certainement le faire, cela va de soi, car, quand un magistrat fait des promesses et que celles-ci figurent sur l'ensemble des affiches en ville de Genève, il est clair qu'il va avoir l'honnêteté et la correction, vis-à-vis des locataires qui l'ont soutenu, de reprendre la Gérance immobilière municipale. Je ne pense pas que ce soit un bien pour la Ville de Genève. Peut-être serons-nous étonnés d'apprendre que M. Ferrazino ne revendique même pas la GIM, ayant bien trop peur de s'en occuper, car, maintenant qu'il va devoir aller aux affaires, les théories et la rhétorique sont une chose et la pratique de la conduite d'une collectivité, telle que la Ville de Genève, c'est une autre histoire. Je pense que nous le rencontrerons fréquemment à faire une politique plutôt centre, centre-droite, plutôt qu'une politique d'extrême gauche, style Parti du travail, voire Indépendants.

Cela dit, je pense qu'il y aura une belle unanimité pour renvoyer le projet d'arrêté N° 449 au Conseil administratif ou dans une commission spécialisée, peut-être aux finances. Le groupe libéral vous soutiendra, parce qu'il n'a rien à cacher. Si vous voulez gaspiller les deniers publics, allons-y tous ensemble!

Par contre nous vous proposons deux amendements à ce projet d'arrêté. A l'article premier, il conviendrait, dans la première phrase, avant le premier alinéa, de remplacer «trois niveaux» par «quatre niveaux» et d'ajouter un quatrième alinéa, pour avoir une étude financière par immeuble, puisque vous faites une grande étude qui va coûter dans les 200 000 francs – je rappelle que 200 000 francs, c'est pratiquement la subvention d'une crèche pendant une année, mais apparemment vous n'avez pas les mêmes objectifs politiques que nous. Cet amendement serait le suivant:

Projet d'amendement

Remplacer «les trois niveaux suivants» par «les quatre niveaux suivants».

Ajouter l'alinéa suivant : «établissement d'une étude financière par immeuble pour déterminer l'effort financier effectif de la Ville de Genève.»

M. Muller, à plusieurs reprises et à juste titre, a expliqué qu'il avait tout mis en œuvre pour développer un système informatique permettant de déterminer des comptes d'exploitation par immeuble, afin que nous puissions, et la commission des finances plus particulièrement, avoir une idée d'une rentabilité positive ou négative par immeuble, ce qui est parfaitement logique, et je salue Pierre Muller d'avoir eu cette initiative. Il me paraît logique, si l'on procède à une grande étude, de se préoccuper également de ce problème.

Je terminerai mon intervention par des questions aux personnes qui ont déposé cet arrêté, MM. Roger Deneys, Sami Kanaan et Marco Ziegler. Vous faites allusion, à l'article premier, alinéa 1, aux règles municipales et aux règles cantonales en vigueur. De quoi parlez-vous? A l'alinéa 2, vous mentionnez les objectifs de la Ville de Genève. De quoi parlez-vous? Et, enfin, à l'article 4, vous demandez de mettre sur pied d'égalité – pourquoi pas, mais c'est un problème de fond qu'on doit manifestement trancher ce soir – la commission des finances et l'Association des locataires de la Ville de Genève. Malgré tout le respect qu'on lui doit, manifestement, cette dernière n'est pas une commission législative. Celle-ci peut éventuellement être consultée, mais bien entendu à un autre titre que la commission des finances, commission parlementaire qui va déterminer, si ce projet d'arrêté lui est renvoyé, quelle suite politique il convient de lui donner.

Alors, je pense qu'il conviendrait quand même de supprimer, dans la deuxième phrase de l'article 4 du projet d'arrêté, la mention de l'Association des locataires, et c'est mon deuxième amendement:

Projet d'amendement

Supprimer «et l'Association des locataires».

Cela est proposé afin d'éviter de créer des problèmes inutiles. Le législatif et l'exécutif feront leur travail, un rapport en sortira et, si l'Association des locataires de la Ville doit être auditionnée, elle le sera, mais elle n'a pas, *a priori*, à être invitée autour de la table pour discuter, parce que cela va créer plus de problèmes qu'en résoudre. Je vous remercie et je dépose, Monsieur le président, ces deux amendements sur votre bureau.

M. Alain Marquet (Ve). Il semble que l'évaluation du fonctionnement de la GIM fasse depuis peu l'objet de beaucoup d'intérêt. La proposition de projet d'arrêté de nos camarades socialistes est similaire à la proposition que M. Muller a faite à la commission du logement en date du 24 février, demandant qu'un audit soit effectué à la GIM. Nous en avons pris bonne note.

Le premier problème est qu'il y a déjà eu pas moins de cinq audits de la GIM. Notre Conseil n'a jamais pu avoir connaissance complète et particulière de ces cinq audits, et la grande question reste et demeure de savoir quel est le rôle exact attribué à la GIM: objectif social; rapport patrimonial; sans doute les deux, mais dans quelles proportions? Un audit apportera-t-il une réponse à cette question? Ce n'est pas sûr. Nous en étions presque à penser qu'il fallait plutôt envisager la création d'une commission ad hoc qui pourrait réfléchir à ce problème, tant le fonctionnement de la GIM est complexe. Je dirais que ses objectifs sont flous, mais cela est dû essentiellement à une définition peu claire.

Les discours d'usagers que nous entendons ici ou là tendent tous à nous conforter dans l'idée qu'il est indispensable d'entreprendre quelque chose, tant les curiosités de fonctionnement de la GIM semblent nombreuses; dans certains cas, celles-ci relèvent même de la littérature kafkaïenne. J'en avais déjà relevé quelques-unes lors du rapport sur la motion N° 281 et sur la pétition N° 79.

Aussi, à nos yeux, un état des lieux ne suffira-t-il pas forcément, mais, en tout cas, il semble nécessaire. Il est vrai qu'il ne servira à rien si ses conclusions n'aboutissent pas, comme dans les cas précédents, à des changements importants de la définition des objectifs exacts de la GIM.

C'est la raison pour laquelle, en tenant compte du fait que le problème de la mise en Fondation de la GIM est pendant devant la commission du logement, nous, les Verts, nous proposons que cet objet soit renvoyé à cette dernière, et qu'il n'y soit pas renvoyé seul, mais en même temps que les propositions que M. Muller avait à faire, j'imagine, suite à la lettre dans laquelle il nous proposait un audit de la GIM. Il a certainement peut-être déjà engagé des négociations ou envisagé une manière de procéder à cet audit. Il nous semble important que les deux objets, tant le projet d'arrêté que la proposition de M. Muller, soient étudiés conjointement à la commission du logement, ce qui permettra sans doute à celle-ci – et j'en suis convaincu – de tirer le meilleur de la substantifique moelle de chacune de ces deux propositions.

M. Sami Kanaan (S). Je ne l'avais effectivement pas précisé tout à l'heure, mais nous sommes tout à fait d'accord avec un renvoi en commission avant le vote définitif. C'est quand même un arrêté, et nous sommes conscients qu'il aura une portée exécutoire immédiate, sous réserve du droit de référendum, si nous le

votons ce soir. Nous ne prétendons pas avoir nécessairement la panacée des solutions dans ce domaine; donc un passage en commission pourrait avoir le mérite de préciser ou d'améliorer la construction de cet audit et de ses différents volets.

Deuxièmement, je trouve assez absurde et ridicule que l'on débâte ici de l'attribution des différents services aux différents départements. Je dois dire que le nouveau magistrat élu, Christian Ferrazino, peut être très fier que l'on parle de lui avant même qu'il soit en fonction. Toutefois, cela ne concerne absolument pas notre problème. Le Conseil administratif est globalement responsable de la Gérance immobilière municipale, et cette proposition nous la faisons indépendamment du magistrat qui est ou qui sera en charge, tout le reste est pure spéculation.

J'en viens maintenant aux amendements libéraux. Le bilan financier par immeuble, nous l'avons aussi toujours demandé. Il s'agit simplement d'une gestion moderne, c'est la moindre des choses que l'on puisse exiger. Nous n'avons donc aucune objection à cet amendement. Au contraire, nous sommes contre le deuxième amendement libéral, qui consisterait à exclure l'Association des locataires des discussions concernant l'audit de la GIM. Je crois que ces derniers mois, voire même ces deux dernières années, M. Muller le confirmera, l'Association des locataires est devenue un interlocuteur important dans toutes les discussions relatives à la GIM, et cela est normal, puisqu'elle est la principale concernée. Je dirais même que nous avons la chance d'avoir cette Association des locataires car, avant qu'elle existe, les discussions étaient nettement plus statiques et on avait l'impression que les choses bougeaient encore moins. Je serais d'ailleurs surpris que M. Muller ne soit pas d'accord. Il est important que cette association participe entièrement et pleinement – nous n'avons pas dit comment – simplement en tant que partenaire dans la discussion des résultats de tout audit, étude ou expertises qui seraient faits par rapport à la Gérance immobilière municipale. Nous avons simplement ancré ce principe dans le projet, quitte ensuite à en discuter la manière.

Concernant les remarques de nos amis les Verts, la proposition de créer une commission ad hoc est sympathique. Le problème, c'est que ce serait simplement une nouvelle commission du Conseil municipal, avec les mêmes attributions formelles et, finalement, la même impuissance, pour caricaturer quelque peu. Puisque, comme je l'ai dit, nous ne disposons pas d'instruments plus forts, tels que, en toute théorie, un contrôle de gestion parlementaire ou une commission d'enquête, nous avons choisi la voie de l'arrêté et d'associer, par le biais de l'arrêté, la commission des finances – les Verts, eux, proposaient le renvoi à la commission du logement – et l'Association des locataires à cette discussion.

Les objectifs de la Gérance immobilière municipale sont multiples. Ce sont surtout des objectifs de politique sociale et économique, la GIM louant de nom-

breux locaux à de petites et moyennes entreprises. Ce sont simplement des objectifs de politique du logement, puisque nous influençons la manière dont se passe la politique du logement dans ce canton. Ce sont des objectifs de politique patrimoniale, car ils ont pour objet une conservation importante d'un patrimoine bâti en ville. Ce sont même des objectifs de politique de promotion de la vie associative, puisque de nombreuses associations utilisent les locaux de la Ville de Genève et que c'est un choix politique de dire si, par exemple, nous aidons les associations en baissant les prix de location des salles ou pas.

Enfin, concernant les questions libérales, je parlerai en premier lieu des règles municipales. A ma connaissance, il existe des règlements pour la Gérance immobilière municipale, et c'est de ces règles-là que nous parlons, qu'il s'agisse du règlement principal ou de tous les règlements d'application. Il se trouve qu'en fait il y a une foule de règlements, et un de nos soucis depuis de nombreuses années réside dans le fait que nous avons l'impression que la GIM a un peu trop de règlements, pas toujours faciles à interpréter et pas nécessairement cohérents. Quant aux règles cantonales, ce sont évidemment aussi bien les règles en matière d'aide au logement, par le biais des HLM, que les règles en matière d'entretien, de rénovation, par le biais des normes LDTR. La Ville s'est quand même retrouvée deux ou trois fois au Tribunal des baux et loyers pour un respect un peu trop approximatif, à certaines occasions, de ces normes-là.

En ce qui concerne les objectifs, je l'ai déjà dit, il s'agit d'un débat politique. Malheureusement, jusqu'à maintenant, le Conseil municipal n'a pas eu d'autres possibilités que de faire des motions pour traiter ce sujet. Je vous remercie.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. En préambule, j'aimerais vous dire, et c'est presque une lapalissade, que je ne sais pas ce qu'il va advenir du Service de la Gérance immobilière, pour la simple et bonne raison, Mesdames et Messieurs de la gauche – et vous l'avez bien compris – que je ne participe pas au caucus intergroupe des quatre nouveaux magistrats élus le 2 mai en ville de Genève.

De toute façon, j'aimerais aussi dire que je ne sais pas si je garderai le département des finances. Il faut que ce soit dit clairement, il est d'usage, partout en Suisse et en Europe, d'adjoindre au département des finances la problématique du logement, tout simplement parce qu'il s'agit de la gestion du patrimoine financier et que, naturellement, la gestion d'un patrimoine financier va au Département des finances. Alors, je crois que pour répondre à cette question, il faut encore un peu de temps; laissons donc du temps au temps. Attendons la séance d'installation du nouveau Conseil administratif le 2 juin au matin et, puisque vous aussi vous prêterez serment l'après-midi du 2 juin, je serai en mesure de vous dire ce qu'il en

est: à savoir si je garde le département des finances et si, à ce titre-là, le Service de la Gérance immobilière municipale restera dans ce département. La question reste donc encore ouverte.

Je précise une fois de plus que j'ai toujours eu une certaine retenue par rapport à la privatisation de la Gérance immobilière municipale. Je crois que je l'ai fait savoir non seulement à ce Conseil municipal, mais également aux cadres et aux employés de la Gérance immobilière, estimant qu'en effet il était important, compte tenu de la politique qu'on mène à la GIM, que cette dernière reste dans le giron de la Ville de Genève. D'ailleurs, les différents audits que nous avons eu le plaisir de mener – avant que je sois en place – concernant cette problématique ont chaque fois prouvé qu'il était utile, naturel et raisonnable de laisser cette Gérance immobilière dans le cadre de la Ville, et cela eu égard à la politique sociale menée par la Ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, le projet d'arrêté du groupe socialiste me va comme un gant. Je suis entièrement satisfait qu'il ait été déposé, parce que je pense qu'il aura au moins un avantage, celui de régler une fois pour toutes un problème lançant que je traîne depuis quatre ans, à savoir le fait de donner des explications sur la Gérance immobilière. Cela me montre qu'il y a au moins une preuve de conscience ou de confiance par rapport à la politique menée actuellement par le Conseil administratif dans ce domaine.

D'ailleurs, je crois qu'aucun conseiller municipal ne peut me reprocher de n'avoir pas travaillé dans une totale transparence, à livre ouvert, et je persisterai dans cette nouvelle législature, si d'aventure je garde la Gérance immobilière et le département des finances, à travailler de cette manière. Par conséquent, si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser, j'essayerai d'y apporter des réponses. Sachez que je n'ai nullement l'intention de ne pas donner des informations à ce Conseil municipal, pour autant que ces informations ne touchent pas la sphère privée des personnes. De toute façon, j'ai toujours agi ainsi.

A propos des deux amendements développés par M. de Freudenreich, je pense qu'il sont importants. D'ailleurs, grâce à la comptabilité analytique, dont on parle souvent dans ce Conseil municipal, nous sommes en mesure d'avoir des décomptes par immeuble, ce qui n'existait pas auparavant. Le premier amendement nous permettra d'affiner la politique en matière de gestion financière, immeuble par immeuble, et également de définir une politique sociale. Personnellement, j'ai toujours été pour la mixité en ce qui concerne les logements de la Ville de Genève. Je ne veux pas de ghettos sociaux, je ne veux pas de ghettos de riches, je préfère qu'il y ait une mixité de locataires dans les logements de la Ville de Genève, c'est comme cela que nous fonctionnons le mieux.

En ce qui concerne l'Association des locataires, Mesdames et Messieurs, cela fait maintenant trois ans que je suis en pourparlers avec elle. D'aucuns ont rigolé

en disant que j'étais à bout touchant d'un accord avec les locataires. C'est vrai, je persiste et je signe. Récemment, avant les élections, j'ai fait des propositions à l'Association des locataires qui m'a gentiment dit qu'elle allait y répondre après son assemblée générale qui, si je ne m'abuse, aura lieu le 28 mai. Je crois donc qu'il faut tout simplement attendre, puisque nous sommes dans cette phase d'indécision concernant ces problèmes. J'aimerais aussi dire que l'Association des locataires, ce n'est qu'une infime minorité des locataires de la Ville de Genève, pour la simple et bonne raison qu'elle représente entre 200 et 300 personnes par rapport aux 15 000 personnes logées par la Ville de Genève. Je crois donc qu'il est important d'avoir ce relais. J'ai toujours été d'accord de discuter avec cette association, mais il faut tenir compte du fait que la proportion de locataires qu'elle représente est assez petite.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Et l'Asloca!

M. Pierre Muller. L'Asloca n'intervient pas. Nous avons dans les discussions que j'ai eues, non pas l'Asloca comme partenaire, mais le rassemblement représenté par M. Sommaruga, et d'ailleurs je peux dire que, dans ces discussions, les rapports ont été relativement corrects.

En ce qui concerne les questions que M. de Freudenreich a posées, je crois qu'elles sont intéressantes à plus d'un titre, car il vrai que ce projet d'arrêté n'y répond pas. D'ailleurs, j'ajouterai également que je n'ai pas bien saisi, Monsieur Kanaan, ce que vous avez dit, peut-être que vous allez reprendre la parole pour me dire ce que vous entendez par «qualité des prestations». Si vous estimez que la qualité actuelle des prestations de la Gérance immobilière ne sont pas bonnes, eh bien, je serais très heureux d'entendre votre avis, parce que c'est toujours intéressant d'avoir un avis contradictoire. De même qu'en ce qui concerne la qualité de la politique sociale menée par la Gérance immobilière mon département, respectivement le Conseil administratif, je suis prêt à entendre vos réponses à ce propos. J'ai le sentiment, et je peux vous le prouver, que, globalement, je dirai à 99%, nous n'avons pas de problèmes avec cette politique. Et, depuis la mise en route du règlement 96, je peux vous assurer que nous n'avons pas de réclamations. Et cela est prouvable; donc, encore une fois, je suis tout à fait en mesure de le démontrer.

Vous voyez bien, Mesdames et Messieurs, que la Gérance immobilière représente un problème à la fois financier et politique important. J'ai toujours, Monsieur Marquet, dirigé mon département par objectifs, donc la DPO – ce qui n'est pas l'EPO, n'est ce pas? La DPO est quelque chose que je pratique tout à fait et je crois que dans le cadre de la Gérance immobilière c'est un fait avéré.

Je vous propose donc tout simplement de renvoyer le projet d'arrêté N° 449 à la commission du logement...

Une voix: Non, aux finances.

M. Pierre Muller. ...ou des finances, c'est égal. Mais je pense que la commission du logement est la mieux appropriée pour étudier ce projet d'arrêté, parce qu'elle connaît les problèmes de la Gérance immobilière depuis un certain nombre d'années; elle a eu des rapports étroits avec l'Association des locataires, donc elle sait comment fonctionne cette dernière. Mais, si vous voulez envoyer ce projet d'arrêté à la commission des finances, c'est très bien. De toute façon, je vous propose d'attendre encore quelques jours pour savoir à qui sera confiée la GIM. Si c'est un nouveau magistrat qui doit s'occuper de cette affaire, ce sera peut-être un peu rapide de lui imposer un projet d'arrêté, un audit immédiatement, compte tenu du fait qu'il lui faudra d'abord s'immerger dans l'ensemble de la politique sociale du logement en Ville de Genève.

Donc, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi une excellente chose d'avoir ce projet d'arrêté, et je suis persuadé qu'une fois que nous aurons terminé nos travaux, compte tenu de l'audit, nous aurons enfin fini, en tout cas pour un certain temps, de discuter de cette Gérance immobilière, qui a besoin d'un peu de calme et de sérénité pour faire son travail. Je vous remercie.

M. Bernard Paillard (AdG). J'aimerais simplement énumérer sept points qui me semble devoir être mieux approfondis et donner plus d'informations aux élus que nous sommes.

Premièrement, les problèmes écologiques: déchets, eau, électricité, fluides divers constituant tout un chapitre sur lequel on aimerait des approfondissements. On en a eu quelques-uns à la commission du logement, mais on aimerait recevoir des explications complémentaires.

Deuxièmement: les objectifs sociaux, bien sûr, sur lesquels il manque encore un certain nombre de données.

Troisièmement: la mixité à l'intérieur des îlots et des immeubles.

Quatrièmement: la définition de l'aide personnalisée, qui ne nous semble pas satisfaisante aujourd'hui. Je crois qu'à vous non plus. On aimerait, dans ce cas aussi, avoir plus d'éléments.

Cinquièmement: la définition des plafonds. Le plafond établi pour bénéficier de l'aide au logement reste un problème à résoudre.

Sixièmement: le financement des rénovations. On a vu que le parc immobilier de la Ville s'enfoncé lentement et que les problèmes de financement sont cruciaux.

Septièmement: le mode de fixation des loyers selon, d'après ce que j'ai pu comprendre du troisième et nouveau règlement, une espèce de mélange, de cocktail entre la méthode CIA et le prix du marché. Nous avons toujours été en faveur des points d'attribution pour la fixation des loyers; mais, concernant le nouveau mode de fixation des loyers, nous attendons des explications.

Voilà sept points absolument fondamentaux, et je n'ai encore rien dit du rôle des locataires ni du rôle du personnel et de sa formation qui doivent aussi entrer dans nos considérations.

Je sais, Monsieur Muller, que vous n'êtes pas pour la privatisation. Vous savez que je ne suis pas pour la création d'une fondation, quels que soient les propos de quelque magistrat qui siègera ici dans quelques semaines. Je ne changerai pas d'avis sur ce sujet.

J'aimerais dire que nous avons besoin d'analyse et de synthèse pour prendre des décisions et agir d'une façon éclairée. Les décisions et les actions, elles, seront orientées politiquement, nous n'en sommes pas encore là, mais nous en sommes à l'étape de colliger les informations pour avoir une analyse et une synthèse adaptées, ce dont nous sommes dépourvus aujourd'hui. Je trouve donc l'initiative du Parti socialiste parfaitement opportune.

Ce que vous venez de dire, Monsieur Muller, je le partage en très grande partie et je demande, pour cette raison, que l'on renvoie cet arrêté à la commission des finances ou à celle du logement. Finalement, je préférerais celle des finances, car il me semble qu'elle est mieux armée pour mener à bien cette étude, mais on peut aussi bien choisir celle du logement. Entre parenthèses, je n'y siègerai pas à la commission des finances. Que ce soit l'une ou l'autre de ces deux commissions, et quel que soit le magistrat qui s'occupera de la GIM, il faut que l'on fasse apparaître les éléments dont nous avons besoin.

M. Didier Bonny (DC). En tant que président de la commission du logement, je peux vous assurer que nous avons beaucoup travaillé durant cette dernière année. Nous avons passablement discuté de la GIM en auditionnant, à plusieurs reprises, les locataires ainsi que M. Muller. Actuellement, il nous reste deux objets en suspens, soit, la motion N° 274: «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion» et la résolution N° 536: «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation».

Pour l'instant, nous avons décidé de suspendre nos travaux en attendant que M. Muller – comme il s'est engagé à le faire dans une lettre qu'il nous a adressée – vienne devant ce Conseil municipal avec une proposition de crédit pour pouvoir

répondre aux nombreuses questions qui se posent si l'on crée une fondation. Maintenant, le projet d'arrêté N° 449 vient se greffer aux deux objets que je viens de mentionner, ce qui donne un autre axe pour y travailler. Il serait intéressant, voire indispensable, que ce projet d'arrêté soit renvoyé à la commission du logement et non pas à celle des finances. Ainsi, après l'étude de ces trois objets, nous pourrions faire ressortir quelque chose de crédible de cette commission. Quand je parle de crédible, je veux dire également au niveau d'un crédit, parce que les 200 000 francs proposés pour l'audit de la GIM dans le projet d'arrêté N° 449 représentent une somme aléatoire. Peut-être que 50 000 francs suffiront, peut-être qu'il en faudra 500 000, on ne sait pas! De toute façon, il faut aller de l'avant afin d'être un peu plus précis sur toutes ces questions qui sont très importantes et qui nous permettrons de faire le tour du sujet aussi bien avec M. Muller qu'avec un autre magistrat.

Je demande expressément à cette assemblée de voter pour le renvoi à la commission du logement. Même si cette commission va être renouvelée, il y a quand même quelques personnes qui vont y rester, et c'est important pour le suivi, par rapport à tout le travail qui a été fait jusqu'à présent. En tout cas, le Parti démocrate-chrétien renverra le projet d'arrêté N° 449 à la commission du logement.

Mis aux voix, l'amendement du Parti libéral consistant à ajouter un quatrième alinéa à l'article premier est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement du Parti libéral visant à supprimer à l'article 4 «et l'Association des locataires» est refusé à la majorité (quelques abstentions).

La prise en considération du projet d'arrêté amendé est acceptée à la majorité (une opposition).

Le renvoi du projet d'arrêté à la commission des finances est accepté par 29 oui contre 26 non.

Par assis/debout, le renvoi à la commission du logement est également accepté par 26 oui contre 25 non (5 abstentions).

4. Clause d'urgence sur la motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Marc Froidevaux: «Un enfant agressé par un chien: le Conseil municipal soutient le Conseil administratif» (M-402)¹.

M. Pierre de Freudenreich (L). Je pense que vous avez tous eu l'occasion de prendre connaissance de cette motion. La lecture d'un certain nombre d'articles de presse m'a fait réagir à partir du moment où j'ai pris conscience que la propriétaire du chien ayant commis cette agression était indirectement «dépendante» de la Ville de Genève, dans la mesure où il s'agit d'une personne qui est éducatrice et qui travaille dans une association subventionnée à concurrence de 80% par la Ville de Genève, telles les crèches et garderies. Les membres de la commission sociale ont conscience que la problématique que le Conseil administratif est appelé à résoudre depuis plusieurs mois, c'est-à-dire la centralisation de la gestion du personnel. Manifestement, dans ce cas, nous ne sommes pas dans une situation de ce type, puisque, aujourd'hui, les modifications relatives à cette centralisation ne sont pas encore entrées en vigueur; celles-ci doivent faire l'objet d'une présentation qui aura lieu, apparemment demain – c'est ce qui figure à l'ordre du jour – lors d'une intervention de M. Rossetti.

Toujours est-il que l'on est dans une espèce de flou artistique. La Ville de Genève est directement responsable, dans la mesure où elle paye à 80% le salaire de cette personne et, en même temps, elle n'a aucun effet direct sur la gestion du personnel, puisque cette gestion est confiée à l'association, via un comité qui, lui-même, est un comité de non-professionnels, puisque ce sont des personnes qui s'occupent de cela en plus de leur métier. Evidemment, elles ont une vision peut-être un tout petit peu différente...

Le président. Veuillez traiter l'urgence, Monsieur.

M. Pierre de Freudenreich. Oui, Monsieur le président, j'y arrive, mais cela nécessitait quelques petites explications.

Le président. On l'a lue, votre motion!

M. Pierre de Freudenreich. Oui, merci, Monsieur le président, mais j'ai observé parfois que la lecture était un peu lacunaire, pour certains. (*Vives protestations.*)

¹ Annoncée, 4302.

Toujours est-il que l'urgence va de soi. Nous sommes dans une situation où nous n'avons aucune information claire pour savoir quelle décision a été prise au sujet des mesures de suspension momentanée. Quand on voit un comportement de ce type, et à la lumière des éléments que l'on a, on peut se demander si cette personne peut continuer à s'occuper d'enfants en bas âge, de bébés. Je pense qu'on doit se poser un certain nombre de questions.

Je crois que c'est une mesure préventive, qui n'émet aucun jugement, mais qu'il convient impérativement de prendre. J'espère que vous aurez la solidarité de soutenir cette proposition, que nous débattons demain, j'imagine.

M^{me} Marie Vanek (AdG). Monsieur le président, vous transmettez à M. de Freudenreich, s'il vous plaît, que, au sujet de l'engagement du personnel, si la délégation de la petite enfance ne donne pas l'accord au comité, ce dernier ne peut engager qui que ce soit. Donc, même si le comité ne comprend pas de professionnels, il doit toujours attendre l'autorisation de la délégation de la petite enfance pour engager une personne.

Deuxièmement, je considère que cette motion n'est pas urgente. Une affaire pénale est en cours; la personne en question n'a pas commis une faute professionnelle, mais une faute d'ordre privé, et cela ne nous concerne pas. Donc, pour nous, cette motion urgente n'a rien à voir dans ce Conseil. Je vous demande donc de refuser et l'urgence et la motion elle-même.

M. Marco Ziegler (S). Le groupe socialiste rejoint tout à fait l'avis qui vient d'être exprimé. Il y aurait urgence si cette personne se rendait au jardin d'enfants avec son chien; alors, évidemment, les bébés seraient en danger. Il y aurait donc urgence et une bonne raison d'intervenir.

Dire que l'on peut automatiquement, à partir de ces événements, estimer que la propriétaire du chien n'est pas apte à remplir ses fonctions, c'est possible... Toutefois, nous n'avons aucun élément d'information, et l'urgence dans le domaine des rapports professionnels aboutit rapidement à des lynchages professionnels qu'il faudrait éviter. Nous pensons donc que les choses doivent suivre leur cours et qu'il n'y a pas de raison que le Conseil municipal, avec le peu d'informations dont il dispose sur ce dossier, prenne des décisions rapides qui pourraient influencer la carrière de cette personne. Nous voterons donc contre l'urgence.

Mise aux voix, l'urgence de cette motion est refusée à la majorité.

5. Clause d'urgence sur la résolution de MM. Pascal Holenweg, Daniel Künzi et Guy Valance: «Suisse, terre d'asile» (R-579)¹.

Le président. Les conclusions de cette résolution me semblent dépasser les compétences de ce Conseil, toutefois, je donne la parole à M. Holenweg pour défendre l'urgence. Monsieur Holenweg, c'est à vous.

M. Pascal Holenweg (S). L'urgence se justifie à la lecture du calendrier, de n'importe quel calendrier d'ailleurs, puisque la proposition de résolution vise à exprimer un point de vue du Conseil municipal avant une votation qui aura lieu le 13 juin. La seule manière d'exprimer ce point de vue, ou de refuser de l'exprimer, est donc de discuter du fond avant le 13 juin, et la seule manière de le faire est d'accepter le caractère urgent de cette résolution. Je vous remercie.

Mise aux voix, l'urgence est acceptée à la majorité (nombreuses oppositions de la droite).

Le président. L'urgence étant acceptée, nous traiterons cet objet au cours de notre séance de demain, probablement aux environs de 20 h 30.

6. Motion de MM. Daniel Sormanni et Robert Pattaroni: «Avenir de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP)» (M-386)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance des prochaines mutations (transfert de services, création de fondations);
- la probable demande d'organismes extérieurs à la Ville de Genève (par exemple, fondations) d'inscrire leur personnel à la CAP;
- la nécessité pour une institution de prévoyance de l'importance de la CAP de pouvoir gérer ses actifs au plus près, dans l'intérêt de ses membres et des cotisants,

¹ Annoncée, 4302.

² Annoncée, 3352.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter les modifications statutaires permettant l'ouverture de la caisse aux organismes extérieurs;
- à présenter les modifications statutaires nécessaires pour accorder la personnalité juridique à la caisse.

M. Daniel Sormanni (S). La problématique de cette motion est relativement simple et, comme je l'avais alors demandé, il aurait été beaucoup plus simple de pouvoir en parler lorsque nous avons discuté et voté les modifications statutaires proposées par le Conseil administratif, il y a quelques semaines. Cela aurait été bien plus aisé, parce que maintenant il faut se remettre dans le bain et, si les deux motionnaires sont au courant de l'affaire, il est évident que les autres conseillers municipaux sont peut-être un peu moins intéressés, ce qui est ennuyeux!

On peut constater que, en fonction des modifications qui interviennent dans la structure municipale et dans les modes de gestion, il convient également d'adapter la Caisse de retraite du personnel municipal à cette évolution. Alors, celle-ci suit, mais toujours avec deux ou trois guerres de retard!

Avec mon collègue Robert Pattaroni, on s'était dit que, vu que l'on nous proposait des modifications statutaires, il serait souhaitable d'aller jusqu'au bout de la démarche, afin de permettre à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville d'avoir une ouverture totale et complète, qui permette, le cas échéant, de conserver le personnel qui est déjà assuré dans cette caisse en fonction des mutations qui pourraient intervenir, soit dans la petite enfance soit au SIS ou dans d'autres secteurs. Cela permet de garantir les droits du personnel qui est en place depuis de nombreuses années, c'est déjà appréciable. Par ailleurs, cette mutation de la CAP est tout de même inéluctable. Je pense qu'il est quand même utile, au moment où la discussion de la répartition des tâches entre l'Etat, les communes, et notamment la Ville, s'intensifie, que le personnel de ces entités puisse rester dans sa caisse de retraite et y conserver les droits qu'il a acquis au cours des années en versant ses propres cotisations de même que celles de son employeur, en l'occurrence la Ville, qui cotise également à la CAP.

L'idée, extrêmement simple, est de permettre une ouverture totale de la CAP. Il faut que, lors de ces mutations, la CAP puisse accepter des personnels qui viennent de l'extérieur. Il faut que certains groupements, associations, fondations, de droit public ou de droit privé, pour autant qu'ils remplissent des tâches publiques, puissent adhérer à la CAP et à ses prestations, avec, bien entendu, les coûts que cela implique. Il est vrai que l'on parle toujours des coûts pour l'administration, du fait qu'on ne va pas mettre ce personnel à la CAP, parce que cela va coûter cher; mais cela coûte aussi cher au personnel. Ce dernier paie sa part en fonction

de ce qui est prévu dans le règlement de la CAP; en l'occurrence, pour l'instant, la répartition des cotisations entre employeur et employé est respectivement de deux tiers, un tiers. C'est aussi une charge pour le personnel et cela coûte également plus cher à l'employeur, mais les prestations sont meilleures.

Alors, l'utilité de notre motion est de permettre une ouverture complète de la CAP. Celle qui nous avait été proposée, et qui a été acceptée par ce Conseil municipal, n'était que partielle. Finalement, l'invite de la présente motion demande au Conseil administratif d'accélérer l'étude de l'ouverture totale de la caisse, ouverture qui permettra d'accepter différents personnels, aussi bien dans un sens que dans l'autre, c'est-à-dire des fondations qui viendraient de l'extérieur ou bien du personnel municipal qui serait muté, soit à l'Etat soit dans des fondations qui pourraient être créées.

On a aussi beaucoup parlé de la problématique de la petite enfance. Vous savez qu'il y a la perspective d'une adhésion d'environ 700 nouvelles personnes à la caisse d'assurance du personnel. Cela est une problématique qui va se poser politiquement. En tout cas, il faudra que, techniquement et juridiquement, on puisse y répondre.

La question de la personnalité juridique de la CAP est tout aussi fondamentale. J'ai été très étonné d'apprendre que la CAP, formellement, n'est pas autonome, qu'elle n'a pas la personnalité juridique en tant que telle, même si, lors de la révision statutaire, on a aussi avancé un petit peu par rapport à cette problématique. A l'heure actuelle, c'est totalement dépassé: toutes les caisses publiques ont la personnalité juridique. Ce n'est pas parce que, d'une manière ou d'une autre, la CAP serait un peu plus indépendante de la Ville que le personnel y perdrait. Ce dernier est représenté d'une manière tout à fait paritaire dans le Conseil de gestion de la CAP. Par conséquent, il n'y a aucun risque à ce niveau-là. Il est absolument indispensable de donner la personnalité juridique à la CAP, si on veut pouvoir dynamiser son activité, ses placements – aussi bien sur le plan financier que sur le plan immobilier – de façon à rentabiliser au mieux ses capitaux. Il faut vivre au temps présent et oublier les choses du passé. Il faut donner la personnalité juridique à la caisse de façon qu'elle puisse s'engager directement lorsqu'elle achète des immeubles, ou lorsqu'elle en vend, le cas échéant, si elle doit en vendre, mais surtout lorsqu'elle procède à ses placements financiers sur le marché des capitaux.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à accepter cette motion qui présente les deux postulats dont je vous ai parlé et qui sont d'importance, afin que le Conseil administratif aille de l'avant dans cette direction. Je ne désire pas renvoyer cette motion à la commission des finances, parce que le débat y a déjà eu lieu il y a quelques semaines lorsque nous avons étudié les modifications des statuts. Maintenant, c'est au Conseil administratif d'aller de l'avant. Malheureusement-

ment, lorsque nous avons auditionné aussi bien le Conseil administratif que le personnel, nous avons pu constater qu'ils avaient l'intention d'avancer à la vitesse d'un escargot qui aurait tiré le frein à main. Alors, renvoyons cette motion au Conseil administratif pour qu'il saisisse le plus rapidement possible le Conseil municipal de ces deux modifications statutaires importantes pour la Ville et surtout importante pour dynamiser la CAP.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais attirer l'attention du présent Conseil sur la chose suivante: de tout côté, on considère aujourd'hui que les structures, telles qu'on les a connues, doivent être adaptées, qu'une évolution est normale, qu'on doit peut-être en créer certaines et en supprimer d'autres.

Pour le personnel, d'une manière générale – on le voit ces temps, notamment avec les CFF ou encore avec Swisscom – on comprend bien qu'il doit y avoir évolution et adaptation des conditions de travail. Mais on peut aussi comprendre au nom du respect des personnes qui travaillent que celles-ci peuvent prétendre quand même que l'on prenne en compte précisément leurs droits à une sécurité pour l'avenir. La motion N° 386 va justement dans la direction qui devrait permettre à la Ville, si elle doit changer un certain nombre de choses, d'offrir aux personnes qui travaillent dans un cadre public, directement dans l'administration ou qui sont proches de l'administration, le cas échéant, de leur offrir le 2^e pilier, de leur «offrir» au sens où on l'entend habituellement quand on parle des diverses cotisations; il ne s'agit pas de l'offrir gratuitement.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). On aborde ici un sujet qui ne manque pas de complexité et qui est passablement rébarbatif. Il suffit de compter ceux qui ont résisté à la seule présentation du sujet.

Le plus particulier dans cette proposition, c'est qu'il s'agit de la première fois que le Conseil municipal se saisit de questions de la CAP et, en l'occurrence, d'une question tout à fait particulière. A ce jour, le Conseil municipal a débattu des problèmes de la CAP, à l'initiative du personnel, qui avait choisi de proposer les modifications qui lui paraissaient s'imposer d'elles-mêmes.

Voilà maintenant que le Conseil municipal s'arroge le privilège de bidouiller dans le règlement. Ce qui est proposé aujourd'hui est un bidouillage léger, mais qui a été largement suggéré par les représentants de la CAP entendus en commission, de sorte qu'il n'y a pas lieu de considérer qu'il s'agit là de quelque chose de très extraordinaire.

J'aimerais surtout dire ce soir que l'inquiétude serait que notre Conseil municipal se mette à politiser jusqu'à la caisse de retraite de son personnel, ce qui serait des plus fâcheux, voire des plus pervers, par rapport à la gestion administrative de celle-ci.

Alors, aujourd'hui, c'est une exception, et en tant que telle nous la voterons. Mais, de grâce, ne rentrons pas dans le jeu qui consisterait à vouloir à notre tour toiler le règlement de la CAP, à l'égard duquel, il faut bien le reconnaître, nous ne sommes que très distraitement, en tout cas pour l'essentiel d'entre nous, concernés.

Cela dit, il faut aussi tirer les conséquences de la petite vingtaine de conseillers municipaux qui assiste à ce débat, quelques-uns attentifs, l'essentiel occupé à autre chose, pour à tout le moins se rendre compte qu'une telle proposition ne peut avoir qu'une seule direction, qui est celle du Conseil administratif. De grâce, arrêtons notre débat à la suite du troisième débat ce soir et confions le bébé au Conseil administratif et aux organes de la CAP, afin qu'ils fassent les propositions qui s'imposeraient à leurs yeux et que notre Conseil, ensuite, validera, comme à l'accoutumée, par un vote unanime. (*Remarque de M. Ziegler.*) Oui, Monsieur Ziegler, je suis d'accord, vous l'avez dit, mais je crois voir, en lisant quelque fil rouge, que ce point ne fait pas l'unanimité, et ce n'est pas pour vous les socialistes que je fais cette remarque, mais peut-être pour d'autres. Donc, de grâce, ne nous perdons pas en commission, ne rentrons pas dans le jeu d'une prise de position politique sur un sujet qui, pour l'essentiel, n'est que pratique.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Afin de compléter ce qui vient de se dire, j'aimerais informer ce Conseil municipal et dire qu'actuellement, bien sûr, tous les organismes subventionnés de la Ville de Genève ont une caisse de prévoyance et cela depuis 1985 à tout le moins, puisque la date de l'entrée en vigueur de la LPP est le 1^{er} janvier 1985. Cette caisse, je ne sais pas si M. Sormanni la connaît, elle s'appelle la FOP. Cette FOP fonctionne parfaitement bien, Monsieur Sormanni. Le personnel qui y adhère est très satisfait des conditions de prévoyance professionnelle qu'il a dans cette caisse.

En ce qui concerne la CAP, si vous souhaitez son ouverture totale à tous ces organismes subventionnés, cela sera votre volonté. Simplement, faites attention, actuellement, le bilan technique de la CAP est excellent. Je ne pense pas que le personnel serait très heureux de voir sa CAP obérée par de nouvelles recrues. Je crois que cela nécessite une analyse approfondie. Donc, en conclusion, si vous devez renvoyer cette motion quelque part, c'est en effet au Conseil administratif qui se chargera ensuite de faire les analyses nécessaires, voire de la classer, comme le dit M. Froidevaux. En tout cas, c'est dans ce sens qu'il faut aller.

M. Daniel Sormanni (S). Je crois que vous ne m'avez pas bien compris, mais je n'ai pas dit autre chose que de renvoyer cet objet au Conseil administratif, car cela me paraît évident.

Premièrement, je demande que l'on étudie la possibilité de procéder aux modifications juridiques nécessaires des statuts, afin de permettre à la caisse d'accueillir des organismes extérieurs et de présenter ce projet au Conseil municipal. Cela ne veut pas dire que ces organismes extérieurs seront acceptés ou imposés par le Conseil municipal. La décision restera bien évidemment de la compétence de la caisse, mais il faut au moins lui permettre de pouvoir le faire, car, aujourd'hui, ce n'est pas possible. Il est donc demandé que cela soit rendu possible au niveau statutaire. Ensuite, la décision finale d'accepter ou de refuser quelque'un appartiendra aux organes compétents de la caisse, qui sont paritaires. Aujourd'hui, ce n'est pas possible, puisque, avec les modifications statutaires qui ont été faites, il n'y a qu'une ouverture minimale.

Maintenant, que d'autres caisses existent, c'est évident. La petite enfance a sa propre caisse de retraite; mais vous savez aussi bien que moi, si ce n'est mieux, Monsieur Muller, que les prestations ne sont évidemment pas les mêmes que celles de la CAP, que les cotisations ne sont non plus pas les mêmes, elles sont moins chères.

Lors de la prochaine législature, il est prévu, au sein de ce Conseil municipal, de débattre d'un changement des statuts de la petite enfance. Cela aboutira peut-être à la création d'une fondation ou éventuellement à une municipalisation. De toute façon, la question de l'adhésion du personnel de la petite enfance à la caisse de retraite de la Ville va se poser. Par conséquent, il faut que cette dernière puisse y répondre au niveau statutaire. Bien entendu, les réponses techniques et politiques devront ensuite intervenir, mais cela est un autre aspect du problème. Pour que la CAP puisse répondre à ces questions et faire face aux nouvelles situations qui se présentent, il faut lui en donner les moyens et, pour ce faire, il faut lui donner au moins l'ouverture juridique nécessaire.

Quant à la problématique de la gestion – je ne pense pas que c'est vous, Monsieur Muller, qui allez me dire le contraire – donnons à la CAP la liberté de gérer enfin ses capitaux, ses biens, d'une manière un peu plus performante. Laissons-lui le pouvoir de décider, en fonction des séances de son comité de gestion, de ses investissements dans ce domaine. Il me semble que cela est plus dynamisant que de devoir, après avoir pris une décision, demander l'aval du Conseil administratif, des Services industriels, de l'Association des communes et de l'Etat de Genève. En effet, toutes ces démarches prennent un certain nombre de jours, si ce n'est de semaines, et ne font que retarder les décisions.

Voilà, c'est tout, cela n'a rien de politique. Il s'agit simplement de permettre à la CAP d'avoir une gestion efficace pour l'avenir.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Bien sûr, la personnalité de la CAP m'intéresse au premier chef. En effet, l'avenir de la CAP va dans le sens de la création d'une entité juridique indépendante.

Maintenant, Monsieur Sormanni, comme vous le savez, j'ai le plaisir cette année de présider la CAP et, depuis quatre ans, la FOP. Je commence donc à être un peu rôdé à ces problèmes de prévoyance professionnelle, de gestion.

J'aimerais vous dire qu'en ce qui concerne la CAP la gestion est autonome, puisqu'il y a un comité qui décide aussi bien au niveau des achats d'immeubles que des placements financiers. La commission des finances, qui est une sous-commission du comité de gestion, fait des propositions et rend des comptes au comité de gestion qui, habituellement, les avalise. C'est ainsi que cela se passe. De même pour l'achat d'immeubles, c'est une sous-commission de gestion du parc immobilier qui fait ce travail.

Vous êtes un fin gestionnaire, Monsieur Sormanni, et vous êtes probablement un des plus grands connaisseurs de la prévoyance professionnelle dans ce Conseil municipal, mais j'aimerais une fois que vous me posiez la bonne question. Il s'agit de l'avenir des caisses de pension de l'Etat, des corporations de droit public: comment allons-nous faire d'ici quelques années si nous continuons à avoir la primauté des prestations et non pas la primauté des cotisations? Je crois que c'est cela le vrai débat. Le débat politique se situe à ce niveau-là: primauté des cotisations ou primauté des prestations, parce que vous savez très bien que la pyramide des âges, Monsieur Sormanni, ne va pas dans le bon sens pour les cotisants actuels ainsi que pour les employeurs. Personnellement, je me fais beaucoup de souci par rapport au futur de ces caisses de prévoyance professionnelle. J'ai l'impression qu'on aura beaucoup cotisé – actuellement, nous, les trente-annaires, les quadragénaires, les quinquagénaires, nous sommes les principaux cotisants – et peut-être que d'ici 10, 15 ans, voire 20 ans, lorsque nous arriverons au terme de notre vie professionnelle, j'espère, mon cher Monsieur Sormanni, que ce que nous aurons cotisé nous permettra d'avoir une rente décente. Actuellement, j'ai de gros doutes. Alors, attention, marchons à petits pas, car nous marchons sur des œufs dans ce domaine-là.

M. Daniel Sormanni (S). C'est évident qu'il faut être attentif à cela. J'aimerais ajouter trois choses. Premièrement, si justement on veut pouvoir maintenir les prestations prévues dans les statuts de la CAP, et qui sont très bonnes, je crois qu'il est important de pouvoir dynamiser la CAP dans sa partie gestion. Bien évidemment, le comité de gestion est autonome, mais vous savez très bien, Monsieur Muller, et vous avez omis de le dire, qu'une fois que la CAP ou son comité de gestion a décidé d'un investissement ou d'un achat d'immeuble, elle doit ensuite obtenir la signature du Conseil administratif, des Services industriels, de l'admi-

nistration des communes et de l'Etat. C'est cela que l'on veut supprimer, parce que cela ne sert à rien; il faut donc donner à la CAP la personnalité juridique.

L'autre aspect que vous évoquez, c'est bien évidemment le taux de couverture de la CAP. Aujourd'hui, il est de l'ordre de 80% et, si l'on fait une comparaison avec celui de la CIA, qui est proche de 55%, il est très bon.

Simplement, je tiens à rappeler qu'il y a trois éléments dans une caisse de retraite qui sont importants pour, justement, assurer l'avenir. Le premier, c'est évidemment la pyramide des âges. Vous savez, comme tout le monde, que celle-ci se dégrade et que, bientôt, il y aura deux retraités pour un actif...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Elle ne se dégrade pas, elle se modifie!

M. Daniel Sormanni. Elle se modifie, mais enfin elle se dégrade dans le sens financier du terme. Le deuxième élément, c'est l'espérance de vie. Heureusement, depuis de nombreuses années, elle ne se dégrade pas, elle se prolonge. Par conséquent, cela coûte plus cher à une caisse de retraite. Troisième élément, essentiel, c'est le nombre de personnes assurées, Monsieur Muller. Malheureusement et heureusement, on s'est aperçu que, dans toutes les collectivités publiques, et notamment à la Ville de Genève, on a arrêté la croissance du personnel pour différentes raisons, notamment économiques, et tout simplement parce que ce n'était plus possible. Par conséquent, tant qu'il y a une progression du personnel, tant qu'il y a de nouveaux assurés, jeunes, qui entrent dans une caisse, on assure la pérennité des futurs rentiers.

Ce que justement je vous propose aujourd'hui, c'est de permettre au moins à la caisse d'accueillir de nouveaux membres, qui sont des assurés jeunes, importants; ainsi on augmente la pérennité financière de la caisse. Si, aujourd'hui, on augmente le nombre d'adhérents de la CAP – qui se situe aux alentours de 5000 entre la Ville de Genève, les Services industriels et les autres, je n'ai pas le chiffre en tête – par exemple, tout bêtement des 700 personnes qui travaillent dans la petite enfance, je vous fiche mon billet qu'on arrivera peut-être à une baisse des cotisations, mais en tout cas pas à une hausse. Par conséquent, c'est un bon risque qu'on vous propose, avec un personnel jeune, nouveau. C'est la bonne direction qu'il faut prendre.

M. Robert Pattaroni (DC). Puisque M. Muller a voulu développer le sujet, sans vouloir prolonger ce débat, je ne voudrais pas que ce soir on quitte cette salle avec des idées qui ne seraient pas complètes.

Nous savons très bien qu'un des grands problèmes qui va se poser, c'est celui de la couverture de l'ensemble des personnes qui travaillent et, malheureusement, aussi de celles qui ne travaillent pas. Là, je crois qu'il ne faut pas non plus aborder la question par le petit bout de la lorgnette, tout en admettant que nous, ce soir, nous ne proposons que d'intervenir par rapport à la CAP.

Deuxièmement, nous savons très bien qu'il y a quelques années, sous la houlette du Conseil d'Etat, c'est-à-dire de beaucoup de partis de l'Entente – à mon avis, il y en avait trois – il a été question de réunir toutes les caisses publiques, parce que c'était une première concentration, comme il y en a eu d'autres ailleurs, qui aurait permis des économies. Pour le moment, cette idée n'a pas encore été reprise, mais, un de ces jours, elle va probablement revenir.

Troisièmement, on sait clairement que les caisses privées se doivent aujourd'hui d'avoir une capitalisation maximale. Mais on sait très bien que, quand il y a eu l'étude à laquelle j'ai fait allusion, il n'y avait déjà plus la capitalisation totale. En effet, cela n'était plus possible, compte tenu aussi de l'effort des finances publiques et du fait que les caisses publiques ont un taux de couverture de l'ordre de 50% pour la raison qu'il est admis, *a priori*, que les entreprises publiques ne sont, en principe, pas menacées de faillite.

Il y aurait d'autres choses à dire; en tout cas, je pense qu'il ne faut pas restreindre la discussion aux quelques éléments que nous avons entendus ce soir.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (une abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter les modifications statutaires permettant l'ouverture de la caisse aux organismes extérieurs;
- à présenter les modifications statutaires nécessaires pour accorder la personnalité juridique à la caisse.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de M. Olivier Coste: «Stop - auto - partage - auto - stop» (M-387)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le nombre d'automobilistes occupant seuls un véhicule;
- le nombre important de personnes travaillant en ville de Genève qui habitent en zone frontalière plus ou moins proche;
- le nombre important de jeunes habitant la campagne genevoise;
- le nombre non négligeable de ces personnes ne disposant pas de possibilités de transport en commun correspondant à leurs horaires de travail, d'études ou de loisirs;
- le fait que, quelles que soient les périodes de l'année ou les conditions météorologiques, certaines de ces personnes pratiquent l'auto-stop à la sortie de notre ville, seul moyen pour elles de rejoindre leur domicile;
- le fait qu'il n'est pas toujours aisé, pour un automobiliste, de s'arrêter d'une manière imprévue;
- les longs moments pendant lesquels les arrêts de bus sont disponibles;
- la responsabilité de la Ville en matière de gestion des trottoirs et des abris aux arrêts de bus,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec les TPG afin d'obtenir leur accord quant à l'utilisation ponctuelle des arrêts de bus;
- de mettre en place des moyens simples facilitant la communication entre les usagers de ce genre de transport et les automobilistes acceptant de les prendre en charge;
- d'expérimenter un type de solution, au moyen d'écriteaux mobiles mais attachés, avec des destinations prédéfinies, d'abord sur le quai des Eaux-Vives;
- d'équiper cet arrêt d'un abri, si possible;
- d'évaluer cette mesure après une année d'utilisation et d'envisager son extension en d'autres endroits fréquentés aux sorties de la ville;
- de faire connaître cette réalisation aux utilisateurs potentiels par divers moyens d'information locaux, y compris transfrontaliers.

(Pendant la lecture du titre de la motion, M. Olivier Coste accroche des panneaux au mur du fond de la salle, l'un indiquant «Genève», un autre «Corsier» et un troisième «Evan».)

¹ Annoncée, 3352.

M. Olivier Coste (S). Qui, il y a quelques années, si on lui avait parlé de moyens de transports pour les pendulaires atypiques que sont les jeunes fréquentant notre ville les soirs de week-end, aurait prédit le succès que rencontrent les Noctambus? Peu d'entre nous, je pense. Cependant, l'idée a fait son chemin, s'est concrétisée grâce au bon vouloir, à la compréhension et à l'aide de la direction des TPG, suite à une demande soutenue par notre Conseil.

Toutefois, il existe d'autres pendulaires aux horaires atypiques qui travaillent dans notre ville et contribuent à sa prospérité et qui ne disposent pas d'un moyen de transport en phase avec leurs horaires. Il s'agit bien souvent de personnes travaillant dans l'hôtellerie, la restauration, habitant soit le canton, soit la France voisine. Or, vous savez que, s'il existe, pour les travailleurs aux horaires diurnes et réguliers, des accords entre les TPG et le département de l'Ain, permettant à une partie des 5300 travailleurs du pays de Gex de bénéficier de billets conjoints entre les TPG et les transports de l'Ain, d'utiliser le même billet sur les deux réseaux, il n'existe pas d'accord de ce type entre les compagnies du Genevois haut-savoyard, dont 27% de la population active travaillent à Genève, soit plus de 20 000 personnes.

Les frontaliers en provenance du bord du lac disposent de peu de moyens de transports publics. Certes, il existe bien le train, fort utilisé, mais avec peu d'arrêts. Un service de cars amène les travailleurs le matin et les reprend le soir, pour autant que leurs horaires correspondent avec ceux des commerces. La plupart d'entre eux sont des conducteurs de véhicules privés qui, tous les jours, cherchent des places en ville. Ensuite, il y a les autres, qui, bien souvent, ont un emploi précaire et un horaire de travail assez élastique. C'est en partie pour eux que j'ai déposé ma motion.

Utilisant fréquemment l'axe Genève-Evian, j'ai constaté qu'un certain nombre de travailleurs, d'étudiants ou d'autres personnes faisaient de l'auto-stop sur le quai Gustave-Ador. Cette observation est indépendante des conditions météorologiques ou de la saison. Lorsque je peux m'arrêter sans problème, je le fais. Des discussions que j'ai eues avec mes passagers, il ressort que, pour des raisons d'horaires, il n'est pas toujours possible à ces personnes d'utiliser les transports publics; c'est pourquoi elles ont recours à l'auto-stop. De plus, un bon nombre de jeunes habitant le canton dans la zone située entre Genève, Hermance et Corsier font appel à ce mode de transport pendant les heures creuses.

Je vous signale que, si les TPG pour le moment, en fonction des subventions fédérales, arrivent à avoir une cadence de passage d'une demi-heure en campagne, la direction des TPG a dit que, si ces subventions diminuaient, elle reviendrait au statut légal qui est d'un passage par heure pour les zones de campagne. D'où l'idée, en collaboration avec les TPG, d'un arrêt équipé, si possible, d'un aribus muni de plaques de destinations attachées à un câble, ce qui permettrait

un meilleur contact entre les demandeurs et les conducteurs prêts à rendre service. En effet, lorsqu'un automobiliste s'arrête, il prend généralement la première personne qui lui fait signe ou la mieux placée par rapport aux possibilités d'arrêt. Et il ne prend pas forcément la personne à qui il rendrait le meilleur service. Une des réticences des conducteurs à s'arrêter, outre le danger que cela peut représenter de le faire au dernier moment, est la crainte de la rencontre et le temps pris pour la discussion quant à la destination. Avec un panneau, le message est clair: la direction est annoncée et la personne qui s'arrête signale déjà qu'elle y va aussi, d'où un gain de temps de part et d'autre. Avec ce système, le demandeur raccrocherait sa plaque à l'endroit prévu, avant de monter dans le véhicule. Une explication claire, avec des pictogrammes, permettrait aussi son utilisation par des touristes étrangers, mais cela est accessoire.

Je propose, à titre d'essai, l'installation d'un tel dispositif sur la rive gauche, au milieu du quai Gustave-Ador, à un arrêt TPG. A cet endroit, il y a deux candélabres où les auto-stoppeurs pourraient se poster avec leurs écriteaux, puisqu'il peut y avoir deux destinations possibles, d'une part, les communes genevoises: Corsier, Hermance, Vérenaz, etc. où vont généralement les jeunes et, d'autre part, les endroits au-delà de la frontière. Dans un deuxième temps, on pourrait installer ce système à la rue de Lausanne pour les destinations de la rive droite, en fonction des résultats d'une évaluation faite auprès des usagers.

Mesdames et Messieurs, je sais que le concept même d'auto-stop fait sourire. Ce n'est pas sérieux, c'est surtout pratiqué par de jeunes touristes désargentés qui parcourent le monde le pouce levé et qui ont, pense-t-on, tout le temps d'attendre. Or, ce sont fréquemment des pères de famille que j'ai l'occasion de véhiculer un bout plus loin et qui, comme chacun d'entre nous au terme d'une journée de travail, ont hâte de rentrer chez eux. Ceux que je prends m'avouent que, plus le temps est mauvais, plus l'attente est longue, les conducteurs hésitant à prendre un passager mouillé; d'où l'idée d'un abribus.

D'où découle aussi mon idée d'une synergie entre les TPG, mettant à disposition, entre les passages de leurs véhicules, leurs places d'arrêt, et la Ville de Genève, qui pourrait faire installer le dispositif et l'abribus sur le quai Gustave-Ador. M. Stücki, directeur des TPG, trouve l'idée intéressante. Il est d'accord pour le principe, pour autant que cela ne gêne pas le trafic normal et usuel des bus – il faut dire que, sur les quais, il y a environ un bus tous les quarts d'heure. Il préconisait même, à l'aube du XXI^e siècle, lorsque je lui ai parlé de mon idée, d'installer une signalétique électronique. Quant aux écriteaux – une de leur face pourrait servir de support publicitaire permettant leur autofinancement; des commerçants des Eaux-Vives y sont déjà intéressés – il ne manque plus, Mesdames et Messieurs, que l'accord de la Ville, raison pour laquelle je vous demande d'accepter la motion N° 387.

Je vous demande de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, assortie d'un projet d'arrêté prévoyant un crédit de 1500 francs pour permettre la réalisation immédiate, avant l'été, de l'installation en question et éviter des frais d'étude en commission qui pourraient dépasser le coût de la réalisation. C'est la raison de l'installation que je vous ai présentée, grandeur nature, dans cette salle. C'est vrai que, bien souvent, pour emporter une décision, le Conseil administratif nous a montré des maquettes, des plans. Personnellement, je vous ai apporté la réalisation grandeur nature qui m'a permis d'obtenir les devis dont je vous parle maintenant. Il va de soi que les 1500 francs correspondent à un devis pour 12 écriteaux et leurs fixations, sans l'abribus qui serait pris en charge par la SGA, après autorisation de la Ville.

Au moment où l'on cherche à réduire le trafic individuel en Ville, des solutions alternatives sont proposées ou recherchées. J'ai reçu une lettre du secrétaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG), me faisant part d'un projet de recherche européen concernant le covoiturage, avec une gestion télématique de l'offre et de la demande. Pratiquée dans la région zurichoise par une centaine d'entreprises, le covoiturage, ou *carpooling*, a suscité de l'intérêt auprès d'entreprises genevoises. Le secrétaire de la CCIG regrettait que la Ville n'ait envoyé aucun représentant à la séance d'information, ni même d'accusé de réception, alors qu'elle est un employeur important.

Accepter la motion N° 387, c'est faire un signe concret en faveur d'une meilleure convivialité dans les transports, cassant cette image de la voiture considérée comme le prolongement de la sphère privée et de son conducteur comme un farouche individualiste.

Renvoyer cette motion au Conseil administratif pour une réalisation immédiate, c'est éviter aussi de chercher à rencontrer une association d'utilisateurs, puisque, bien entendu, elle n'existe pas. C'est aussi faire de Genève le point de départ d'une idée originale, qui peut-être, comme certains auto-stoppeurs, fera le tour du monde.

Et, si jamais vous voulez faire un essai ici, je vous ai préparé un écriteau avec une destination assez fréquentée: «Buvette». Je vous remercie de votre attention.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). La motion de notre collègue Coste part très certainement d'un bon sentiment, mais, pour le groupe radical, elle semble surtout enfoncer une porte déjà pratiquement ouverte.

En effet, que voyons-nous aujourd'hui? A la sortie de la ville, c'est vrai, notre collègue Coste l'a dit, les jeunes font de l'auto-stop, mais, la plupart du temps, ils

le font déjà aux arrêts de bus, à la route de Chancy, sur le quai Gustave-Ador. Si c'est la journée, cela ne pose pas vraiment de problème particulier, les automobilistes souhaitant s'arrêter pouvant parfaitement le faire entre deux bus. En dehors des horaires des TPG, c'est encore bien plus simple, puisqu'il n'y a pas de bus. L'officialisation du système par une autorisation des TPG paraît donc bien superflue.

On nous demande ensuite de mettre en place des moyens facilitant la communication entre l'automobiliste et l'auto-stoppeur. Jusqu'à ce soir, Mesdames et Messieurs, je croyais que le meilleur moyen, et il est international, c'était le pouce levé. On nous propose même d'installer des abris en dehors des abribus. Combien cela va-t-il nous coûter, car il faudra bien utiliser le même genre d'abris que les abribus des TPG, sinon, quid d'une certaine unité esthétique de tous ces équipements? On nous parle enfin de signalisation spécifique et de campagne d'information locale et transfrontalière à mettre en œuvre. Là aussi, quid des coûts engendrés?

Mesdames et Messieurs, les meilleurs endroits pour créer ce genre d'arrêts sont évidemment les arrêts de bus existants. Comme je viens de le dire, c'est là que se tiennent généralement les jeunes qui font de l'auto-stop, à la limite de la ville. Ils ont compris sans qu'on le leur dise, il est donc superflu de créer quelque chose d'autre. Que veut-on donc faire de plus? Réinventer la roue? Officialiser, régenter et compliquer un système qui fonctionne très bien, et même certainement mieux sans notre intervention, ou une nouvelle fois réaliser quelque chose que l'on ne nous a jamais demandé?

En effet, alors que, depuis des années, la commission des pétitions est submergée de pétitions diverses, aucune pétition n'a jamais soulevé ce problème qui a l'air tellement important et qui a l'air de concerner tellement de gens! Le Conseil administratif non plus ne nous a rien proposé à ce sujet depuis des années. L'utilité des installations proposées ne semble donc vraiment revendiquée par personne, tout au moins pas par une majorité d'utilisateurs de l'auto-stop.

Enfin, alors que l'on essaie désespérément, ceci dans tous les domaines, de faire participer financièrement les autres communes, on nous propose paradoxalement d'installer des équipements destinés, bien évidemment, en priorité à des personnes n'habitant pas notre cité, personnes qui, elles non plus, ne nous ont rien demandé.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical refusera cette motion qui, à ses yeux, est absolument inutile et ne répond visiblement à aucun besoin exprimé.

M. Olivier Coste (S). On nous parle d'association d'utilisateurs, il n'y a pas d'association d'auto-stoppeurs, nous en sommes parfaitement convaincus, Monsieur Dossan. Effectivement, ce ne sont pas des gens qui vont se regrouper pour faire une demande. Personnellement, si je l'ai faite, c'est parce que je prends régulièrement des personnes qui font de l'auto-stop. La dernière fois que j'ai pris quelqu'un, cette personne venait travailler à Genève. Elle était partie de Thonon au milieu de la nuit, car elle pensait mettre trois heures à pied pour rejoindre Genève où son employeur l'attendait à 5 heures du matin. Il va sans dire qu'à cette heure-là cette personne n'avait aucun autre moyen de transport.

Quand je demande de faciliter la communication, c'est parce que, bien souvent, comme je vous l'ai dit, l'automobiliste s'arrête pour la première personne qu'il rencontre. Plus d'une fois, j'ai pris en charge des personnes qui allaient à Vézenaz, alors que les suivantes allaient peut-être justement à Douvaine ou à Thonon. La destination de ces personnes n'est pas inscrite sur leur figure!

Il est vrai que les ouvriers qui travaillent à Genève et qui habitent ailleurs ne nous ont rien demandé. Mais ce sont des personnes qui, à la fin d'une journée de travail, seraient heureuses de pouvoir rentrer plus facilement chez elles. L'information pourrait être divulguée soit par la voie des radios locales, soit par voie de presse, de manière que les choses se sachent rapidement, afin que les frontaliers qui sont seuls au volant de leur voiture sachent qu'il y a un endroit où ils peuvent rendre service à d'autres. Le but de ma motion est très simple, c'est rendre service à quelqu'un d'autre. Je n'ai pas prétendu réinventer la roue. Je voulais simplement faciliter et accélérer la prise en charge des gens qui utilisent ce moyen de transport, bien malgré eux, parce que leurs conditions de travail et de salaire ne leur permettent pas d'avoir un moyen de transport individuel.

Je sais que leur nombre n'est pas très élevé, ce n'est peut-être qu'une vingtaine de personnes chaque jour, mais à mon avis, cela vaut la peine d'essayer.

M. Didier Bonny (DC). Je tiens à donner l'avis du Parti démocrate-chrétien. Nous soutiendrons cette motion et son renvoi directement au Conseil administratif, car passer par une commission reviendrait plus cher que le coût réel des infrastructures demandées par cette motion.

Nous pensons que c'est une solution alternative, simple et utile à une certaine catégorie de personnes. Comme il est indiqué dans la motion, nous pensons aussi que cela vaut la peine de mener cette expérience et de faire un bilan après quelques mois de pratique. Nous, nous sommes partisans de tenter l'expérience plutôt que de dire non à tout ce qui se passe, car nous partons du principe que celui qui n'avance pas recule.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec les TPG afin d’obtenir leur accord quant à l’utilisation ponctuelle des arrêts de bus;
- de mettre en place des moyens simples facilitant la communication entre les usagers de ce genre de transport et les automobilistes acceptant de les prendre en charge;
- d’expérimenter un type de solution, au moyen d’écriteaux mobiles mais attachés, avec des destinations prédéfinies, d’abord sur le quai des Eaux-Vives;
- d’équiper cet arrêt d’un abri, si possible;
- d’évaluer cette mesure après une année d’utilisation et d’envisager son extension en d’autres endroits fréquentés aux sorties de la ville;
- de faire connaître cette réalisation aux utilisateurs potentiels par divers moyens d’information locaux, y compris transfrontaliers.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Savary, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, M^{me} Alice Ecuivillon, M. Pierre-André Torrent et M^{me} Arielle Wagenknecht: «Les agents de ville: toujours plus proches!» (M-388)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Tribunal fédéral ne reconnaît pas aux agents municipaux de la Ville de Genève la compétence de verbaliser les infractions;
- que les agents de ville bénéficient d’une formation appropriée au travail d’flo-tage;

¹ Annoncée, 3352.

- la nécessité de renforcer la présence d'îlotiers dans les quartiers pour développer la prévention en matière de vandalisme et de petite délinquance;
- le travail lié au domaine public: terrasses et enseignes lumineuses et autorisations de chantiers;
- la qualité de présence et de disponibilité demandée pour la surveillance des 136 marchés de la Ville de Genève;
- l'aspect représentatif de la Ville de Genève et l'esprit de service qui anime les agents de ville;
- le rôle privilégié de proximité des agents de ville auprès des commerçants, des personnes âgées, des mères de famille, des enfants, des personnes en difficulté;
- l'élargissement préconisé de leurs compétences,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif de renforcer les compétences du Service des agents de ville selon ASM 2000, notamment en matière d'actions de proximité et d'îlotage.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Mesdames et Messieurs, les agents de ville ont un avenir. Cette motion a pour but de faire le point sur le rôle indispensable de ceux-ci.

Indépendamment, et cela est très important, indépendamment de leurs compétences ou de leurs non-compétences en matière de sanctions d'amendes d'ordre, les agents de ville sont à un tournant de leur histoire. En période de peur de l'inconnu, de phobie de l'étranger, d'inquiétude face à la violence des jeunes, de désertification des rues sans commerce ni établissement public, et d'isolement des personnes âgées, les agents de ville ont un rôle déterminant à jouer. Ce rôle est d'autant plus déterminant que, pour tous ceux qui sont soucieux d'économies et attentifs au fait que la Ville revienne aux tâches essentielles, les agents de ville sont indispensables dans le paysage citadin. Indispensables en matière de prévention, d'information, de relations, ils sont plus que jamais indispensables pour l'harmonie, la sécurité et l'équilibre de notre vie genevoise.

Je voudrais dire ce soir que les agents de ville sont un des fleurons de notre ville et que le PDC vous invite à renvoyer cette motion à la commission des sports et de la sécurité.

Préconsultation

M^{me} Christiane Olivier (S). Ce soir, les socialistes s'abstiendront sur la motion N° 388, non pas qu'ils y soient opposés sur le fond, car ils ne peuvent que

souscrire aux intentions de celle-ci. Les socialistes ne peuvent qu'être sensibles à tout le travail de prévention ou de proximité effectué par les agents de ville, mais ils ne peuvent pas souscrire à la forme de cette motion.

En effet, cette motion n'apporte rien de nouveau, puisque toutes les actions énoncées sont déjà effectuées actuellement. Seules les sanctions liées aux infractions ont été déclarées illégales. J'en veux pour preuve l'article, paru récemment dans la *Tribune de Genève*, qui faisait état du travail de proximité effectué dans les préaux scolaires.

De plus, à la commission des sports – et vous y étiez présente, Madame von Arx – nous avons déjà reçu une délégation des agents de ville qui nous ont longuement expliqué toutes leurs actions et interventions répertoriées durant les années 1997 et 1998, liste trop exhaustive pour en faire état, mais qui explicite clairement tout ce qui se fait déjà.

Je relève aussi que, d'après le rapport de ce service, les agents de ville ont effectué plus de 115 867 interventions, auxquelles s'ajoutent un travail d'îlotage, le contact avec les services sociaux, la présence aux heures d'entrée et de sortie scolaires, les patrouilles à vélos, etc. Pour moi, il s'agit déjà d'un travail de proximité et de prévention.

Pour mémoire, je rappellerai qu'à l'ordre du jour de demain ou d'après-demain nous traiterons des motions N^{os} 148 et 276, de la résolution N^o 256 et de la pétition N^o 27 concernant le même sujet et dont les conclusions du rapport N^o 474 A, concernant ces quatre objets, vont également dans le même sens.

Et, pour terminer, vous savez que nous sommes dans l'attente du résultat d'une votation sur ce sujet devant avoir lieu au mois de juin. En fonction des résultats de ce vote, il faudra étudier et mettre sur pied une nouvelle convention, un nouveau règlement, voire un nouveau cahier des charges incluant, et je pense que c'est absolument nécessaire, les propositions des agents de ville eux-mêmes.

C'est pourquoi à ce stade, et même si, nous le répétons, nous sommes absolument d'accord sur le fond, nous demandons au groupe PDC de reporter cette motion après le vote du 13 juin, faute de quoi, en tant que socialistes, nous nous abstiendrons.

M. Pierre Reichenbach (L). Je voudrais dire simplement la chose suivante: ce soir, on parle des agents municipaux et il y a au moins trois points à l'ordre du jour qui les concernent.

Alors, par gain de temps, je voudrais simplement que mon interpellation N° 802, intitulée «EPSIPOL, son moratoire: perte de crédibilité concernant les mesures de police des agents de ville», soit liée à tous ces objets. En effet, il est inutile d'avoir quatre ou cinq discussions différentes sur le même sujet, car je pense que tout le monde s'inquiète en ce qui concerne les agents municipaux.

Mon interpellation pose simplement la question: Quid du moratoire d'EPSIPOL? Si on supprime la police municipale, qu'est-ce que l'on va faire? Et puis surtout une chose, Monsieur le président, chers collègues, je suis très gêné, parce qu'il y a une perte de crédibilité de nos agents municipaux. En effet, si on commence à clouer au pilori avec les contraventions, avec des procès d'intention ces fonctionnaires en uniforme qui font un travail social assez important en ville de Genève, on n'arrivera jamais à faire quelque chose de bien!

Il y a eu cette audition à la commission des sports dont a parlé M^{me} Olivier; il y a aussi le rapport N° 474 A de notre excellent collègue Marco Ziegler, qui parle justement des agents municipaux et qui figure à l'ordre du jour des séances de demain ou d'après-demain.

Je vous propose, Monsieur le président, de mettre tous ces objets dans un grand panier afin que l'on puisse débattre en une seule fois des agents municipaux, en une séance qui pourrait durer une demi-heure, ainsi, on gagnerait du temps!

Je rejoins mes collègues socialistes quand ils disent qu'ils vont s'abstenir sur cette motion; personnellement j'en ferai de même. Il faut que l'on traite de tous ces objets conjointement, ou alors que l'on renvoie le tout à la commission des sports, ce qui serait plus intéressant.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission des sports et de la sécurité est accepté à la majorité (quelques oppositions et nombreuses abstentions).

9. Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, M^{me} Nicole Bobillier, MM. Michel Mermillod, Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, Olivier Coste, Pascal Holenweg, René Grand, Manuel Tornare, Marco Ziegler, Albert Knechtli, Roger Deneys, Daniel Pilly, Philip Grant et M^{me} Christiane Olivier: «Pour une Genève encore plus conviviale» (M-389)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, à la suite d'une jurisprudence du Tribunal fédéral, le Conseil d'Etat vient de décider de donner la possibilité légale d'occuper plus facilement le domaine public, entre autres pour les terrasses d'établissements publics, terrasses parisiennes;
- que l'attribution des autorisations, selon les déclarations de restaurateurs, est restrictive et que les démarches sont très longues et coûteuses, tout particulièrement pour les terrasses parisiennes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de modification du règlement municipal concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Genève, avec pour préoccupation:

- la simplification des démarches administratives entre l'Etat et la Ville;
- l'attribution à la Ville de Genève du choix des critères architecturaux et esthétiques;
- l'encouragement à la création de terrasses parisiennes et lieux d'accueil;
- la désignation d'un mandataire chargé de solliciter et d'encourager ceux qui souhaitent s'investir dans des projets favorisant toujours plus l'accueil et la convivialité.

M. Roman Juon (S). L'idée de cette motion nous est venue à la suite des problèmes que nous avons rencontrés lors de l'étude d'une pétition sur la rue Necker. On a constaté qu'il était très compliqué pour un cafetier de créer une terrasse de café en plein air durant la belle saison.

Personnellement, j'ai interrogé plusieurs tenanciers de terrasses. Par exemple, pour celle du Café du Bourg-de-Four, le tenancier a dû attendre cinq ans avant d'obtenir l'autorisation nécessaire. Je m'empresse de dire que cette attente n'est pas due uniquement à la Ville de Genève, car le Département de l'aménage-

¹ Annoncée, 3352.

ment, de l'équipement et du logement (DAEL), le Département de justice et police et des transports, etc., s'occupent également de ces autorisations. Enfin, tout le monde se donne beaucoup de peine pour trouver mille raisons afin de ne pas réaliser ces terrasses.

On m'a recommandé de m'adresser à la municipalité de Carouge – ce que je me suis empressé de faire – pour savoir comment, à Carouge, on réalise une terrasse. A Carouge, ce n'est pas toujours le propriétaire du bistrot qui se rend à la commune, c'est la commune qui va vers lui pour lui suggérer de faire une terrasse en plein air pour l'été et qui lui paye soit la totalité, soit une partie, selon des accords, de cette terrasse. Donc la démarche est entièrement différente.

Nous avons constaté, dans le cadre de la commission des pétitions, que, pour le restaurant qui se trouve à la rue Necker, cela n'avait pas du tout fonctionné, et que le propriétaire de celui-ci tournait toujours en rond après plus de trois ans. Il a fallu que la commission des pétitions donne un ordre pour qu'ensuite le DAEL nous présente, via la commission des travaux, un projet qui n'a absolument pas tenu compte de la volonté de la commission des pétitions. Heureusement, entre-temps – je ne sais pas si le Domaine public, nous a entendu – ce petit café a pu obtenir trois places de stationnement pour faire une terrasse provisoire, ce qui est une bonne chose et devrait se faire partout.

C'est dans ce sens-là que nous avons décidé de lancer la motion N° 389, afin que Genève soit toujours plus conviviale et qu'on facilite l'utilisation du domaine public. Entre-temps, il y a eu cette fameuse jurisprudence du Tribunal fédéral, qui peut améliorer le problème de l'utilisation du domaine public, bien qu'elle puisse ne pas toujours être interprétée dans le bon sens. Il est clair que la Ville de Genève a un rôle important à jouer dans ce domaine.

Notre souhait serait que le Conseil administratif, dans sa prochaine et nouvelle composition, prenne langue et l'initiative, sans toujours attendre la décision du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures ou du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, etc. Nous désirons que le Conseil administratif suive les dossiers, donne les coups de mains nécessaires à ceux qui prennent l'initiative d'installer une terrasse parisienne, ou une autre terrasse. Il n'y a pas que ces commerces là, il y a aussi les commerces ambulants. Bref, nous souhaitons que nos autorités municipales aillent de l'avant et prennent des initiatives pour rendre notre ville plus conviviale.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de modification du règlement municipal concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Genève, avec pour préoccupation:

- la simplification des démarches administratives entre l'Etat et la Ville;
- l'attribution à la Ville de Genève du choix des critères architecturaux et esthétiques;
- l'encouragement à la création de terrasses parisiennes et lieux d'accueil;
- la désignation d'un mandataire chargé de solliciter et d'encourager ceux qui souhaitent s'investir dans des projets favorisant toujours plus l'accueil et la convivialité.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Résolution de M. Pascal Holenweg: «Pour un auditoire universitaire Alexei Jaccard» (R-574)¹.*PROJET DE RÉOLUTION**Exposé des motifs*

Les étudiants du «Groupe de solidarité» de l'Université de Genève vont proposer de donner le nom d'Alexei Jaccard à un nouvel auditoire de l'Université. Cette proposition est à ce jour soutenue par la Conférence universitaire des associations d'étudiant(e)s (CUAE), l'Union nationale des étudiants de Suisse (UNES), Amnesty international (Groupe Uni), HIJOS-Genève, la Ligue suisse des droits de l'homme (section Genève), l'Association Memoria viva, le réseau contre l'impunité et pour les droits de l'homme en Argentine, l'Association des Chiliens résidant à Genève.

Alexei Jaccard était étudiant à l'Université de Genève lorsqu'il a disparu, en 1977, suite à son arrestation par les services spéciaux argentins, sur mandat des services spéciaux chiliens.

¹ Annoncée, 3352.

Une plainte pour enlèvement suivi de disparition forcée, d'actes qualifiés de «terroristes», de «violation des droits de l'homme» et de «crimes contre l'humanité» a été déposée en octobre dernier contre l'ancien chef d'Etat chilien Augusto Pinochet, dont l'extradition vers la Suisse a été demandée par le procureur général de Genève.

Considérant:

- l'importance de Genève en tant que «ville des droits de l'homme»;
- le rôle de l'Université en matière d'éducation et de sensibilisation à l'humanisme et aux droits de la personne humaine;
- que donner le nom d'un «détenu-disparu» à un auditoire universitaire genevois, d'autant que ce «détenu-disparu» était étudiant à Genève, peut contribuer au souvenir des milliers de victimes de «disparitions» forcées qui se produisent chaque année, manifester la solidarité de Genève avec les familles de ces «détenu(e)s-disparu(e)s», exprimer une condamnation de cette pratique répressive et s'élever contre l'impunité dont jouissent ceux qui s'y livrent;
- qu'une convention internationale visant à protéger les personnes contre cette violation grave des droits de l'homme est actuellement à l'étude aux Nations Unies, lesquelles ont adopté le 18 décembre 1992 une «déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées»;
- que, entre 1980 et 1997, près de 47 800 cas de «disparitions» forcées ou involontaires ont été enregistrés par l'ONU, dont seuls 3000 ont pu être élucidés,

le Conseil municipal:

- soutient la proposition de donner le nom d'Alexei Jaccard à un nouvel auditoire de l'Université de Genève;
- invite le Conseil administratif à faire part de ce soutien aux autorités cantonales et aux autorités universitaires, et à s'y associer lui-même.

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, j'ai une bonne nouvelle: l'acceptation de cette résolution par ce Conseil faisait si peu de doute, d'autant qu'elle a été relayée par une motion identique au Grand Conseil, que le Conseil d'Etat a répondu favorablement aux invites de celles-ci avant même que nous en discutions. A la fin du mois d'avril, il a en effet décidé de baptiser un auditoire de l'Université «Auditoire Alexei Jaccard des droits de l'homme».

L'objet de la résolution ayant donc été accueilli favorablement par le Conseil d'Etat, la résolution n'a plus lieu d'être et je la retire. Je vous remercie.

Le président. Bien, je vous remercie. Nous passons au point suivant de notre ordre du jour, à savoir l'interpellation N° 801, de M. David Brolliet. Comme nous n'avons toujours pas de nouvelles de ce dernier, cet objet est reporté à une séance ultérieure, mais pas à demain.

Le point suivant est l'interpellation N° 802. Monsieur Reichenbach, vous avez la parole.

11. Interpellation de M. Pierre Reichenbach: «EPSIPOL, son moratoire: perte de crédibilité concernant les mesures de police des agents de ville» (I-802)¹.

M. Pierre Reichenbach (L): Pour gagner du temps et comme il serait souhaitable que tout ce qui concerne les agents de ville soit discuté en commission, je propose le renvoi de cette interpellation à la commission des sports et de la sécurité. Obligatoirement, ces problèmes seront discutés en même temps que la motion N° 388, donc je vous propose de renvoyer tout simplement mon interpellation avec la motion de mes collègues du PDC.

Le président. Je suis désolé, Monsieur Reichenbach, mais on ne peut pas renvoyer une interpellation en commission. Mais si vous faites partie de la commission, vous aurez tout le loisir d'y poser vos questions. On considère donc cette interpellation comme étant close.

12. Motion de MM. Daniel Künzi, Pascal Holenweg, Guy Valance et M^{me} Françoise Pellet Erdogan: «L'armée hors de Genève!» (M-391)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la légitimité de la lutte du peuple kurde pour son indépendance;
- le caractère impitoyable de la guerre menée par l'Etat turc contre le peuple kurde;

¹ Annoncée, 3352.

² Annoncée, 3736.

- la présence inadmissible de l'armée à Genève, le danger de dérapage lié à la nature même de l'armée, particulièrement pour toute manifestation kurde et populaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intercéder auprès du Conseil d'Etat et du Conseil fédéral en vue du retrait immédiat de l'armée de Genève.

Le Conseil municipal soutient la lutte légitime du peuple kurde pour son indépendance.

Le président: A propos de cet objet, nous avons reçu de M. Pascal Holenweg la motion préjudicielle N° 401, intitulée: «Des forces de police et non l'armée pour protéger les organisations internationales». Cette motion préjudicielle a déjà été distribuée lors de notre dernière séance. Elle change les invites de la motion N° 391.

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant:

- les risques inhérents à l'utilisation de l'armée pour des tâches policières;
- les expériences désastreuses faites, en particulier à Genève, d'une telle utilisation;
- l'exigence pour Genève de manifester non sa défiance mais sa solidarité avec les luttes des peuples pour leur droit à l'autodétermination;
- l'obligation du respect des engagements diplomatiques et internationaux de la Suisse et de Genève à l'égard des organisations internationales et des missions diplomatiques, fussent-elles celles d'Etats non démocratiques et de gouvernements violant les droits fondamentaux des personnes et des peuples,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès des autorités cantonales et fédérales en vue du remplacement immédiat par des forces de police des forces militaires actuellement affectées à la protection des organisations internationales et des missions diplomatiques à Genève, et de la garantie que l'armée ne sera plus utilisée à des tâches de police;
- d'exprimer le soutien de la Ville de Genève au droit fondamental des peuples à l'autodétermination, en particulier (mais non exclusivement) des peuples du Kurdistan, du Tibet et de Kosovë.

Le président. Nous commençons donc par la motion préjudicielle. Monsieur Holenweg, vous avez la parole.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président, mais je pense que d'une certaine manière on discutera des deux motions à la fois, parce que, si, sur le fond, il y a une différence de rédaction, il n'y a pas de divergence entre les intentions de la motion initiale et celles de la motion préjudicielle.

La question posée indirectement par les deux textes est celle-ci: à quoi sert à Genève l'armée suisse? La réponse est – telle qu'elle nous est actuellement donnée par l'usage qui est fait de l'armée – que l'armée sert à faire le travail de la police, de la douane, de la protection civile, peut-être aussi un peu de Médecins sans frontière; elle sert surtout à faire tous ces travaux moins bien, plus dangereusement et plus visiblement, comme s'il fallait absolument qu'elle se donne une visibilité pour se donner une utilité.

Depuis une dizaine d'années, l'armée suisse est à la recherche d'une utilité, d'une utilité évidente. Elle l'a trouvée cette utilité en faisant le travail de la police, de la douane et de la protection civile. Pour moi et pour nous, ce n'est pas son rôle, à supposer qu'elle en ait encore un, et c'est surtout une manière dangereuse de faire faire à un corps de sécurité un travail pour lequel il n'est pas formé.

La protection des missions diplomatiques et des organisations internationales est une tâche qui incombe à la Suisse et, indirectement, à Genève, au terme d'un certain nombre de conventions bilatérales et multilatérales. Mais ce qui incombe matériellement dans cette protection, c'est essentiellement une tâche de police. Mobiliser des soldats et, parmi ceux-ci, un certain nombre de recrues ou de recrues d'écoles de sous-officiers, pour des tâches de police, alors qu'ils ne sont pas formés pour cela, c'est courir un certain nombre de risques, que nous refusons. Il est dangereux de faire faire un travail de protection policière à des soldats. De plus, c'est inopportun, lorsqu'un tel travail leur est demandé au moment où des crises politiques graves se produisent, exemplairement, au Kurdistan et au Kosovo, et c'est particulièrement inopportun à Genève, puisque un certain nombre de souvenirs historiques conduisent cette ville à avoir une attitude généralement fondamentalement et légitimement antimilitariste.

Je vous demande donc d'accepter de préférence la motion préjudicielle, mais, à tout le moins, la motion initiale, et de demander au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales et fédérales pour que le travail de police soit fait par la police et, accessoirement, pour que les droits fondamentaux d'un certain nombre de peuples soient réaffirmés par la Ville de Genève.

Il est inacceptable qu'on donne publiquement en spectacle une armée faisant un travail de police qu'elle n'est pas fondée à faire et pour lequel elle n'est pas formée, et cela au moment où ce qui est en cause est moins la sécurité des ambassades, par exemple celle de l'ambassade de Turquie ou de Yougoslavie, que la sécurité des Kosovars de Yougoslavie ou des Kurdes de Turquie.

Le président. Afin que le débat soit clair pour tout le monde, selon notre règlement, nous devons d'abord épuiser la motion préjudicielle qui, effectivement, est préjudicielle puisqu'elle comporte des conclusions différentes de la motion originale. Si la motion préjudicielle, au terme de ce débat, est acceptée, la motion N° 391 ne sera même pas mise aux voix. J'ouvre le tour de préconsultation. Monsieur Marquet, vous avez la parole.

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Alain Marquet (Ve). Les Verts sont quelque peu partagés à propos de cet objet. Partagés entre ceux qui, d'un côté, pensent, avec de forts bons arguments ma foi, que notre Conseil municipal est élu pour s'occuper des bordures de trottoirs, des subventions, de la construction des crèches et du nettoyage des espaces publics et qu'il a déjà bien assez à faire pour s'occuper de cela et, d'un autre côté, ceux qui pensent que rien de ce qui est humain ne peut ni ne doit nous être étranger. Pour ma part, je suis tenant du second avis et je m'en explique.

En effet, je soutiens les considérants et les invites de la motion préjudicielle. Je les soutiens parce que la seule vision d'un fusil dans la situation actuelle est la preuve d'un échec, parce que la présence de soldats armés sur le territoire civil relève en permanence de l'anencéphalie.

Ce discours, vous le connaissez et si je n'ai pas l'ambition de convaincre les amoureux du gris-vert ou ceux qui ne voient le salut d'une société qu'au travers du recours à la force brutale, je tiens à répéter ici que la solution est ailleurs et que le recours à la force armée démontre l'insuffisance de notre engagement pour une politique de paix. A Genève, c'est pour le moins surprenant. Cette politique de paix ne se décrète pas au moment des conflits ou des difficultés, mais elle se prépare en permanence et avant même que les conflits ne surviennent.

Aussi, nous ne sommes pas dans un pays en guerre, et je persiste à exiger que, dans un pays en paix, la sécurité des citoyens soit assurée par la police, dont c'est le rôle, et non par l'armée, qui ne peut généralement susciter que la crainte plutôt que le respect, ce qui n'est en tout cas pas le bon engagement pour un certain civisme. Sécurité assurée par la police, disais-je, car des moyens sont disponibles

à cet échelon. M. Ramseyer envisage même de demander au Grand Conseil la possibilité d'engager 10% d'effectifs supplémentaires, comme la loi l'y autorise et comme il l'a déjà fait par le passé. Voilà qui permettrait sans doute de se passer de l'affligeante présence de l'armée sur le territoire civil.

Vous aurez donc compris mon soutien à cette motion. Je propose cependant de lui adjoindre un élément dans le cadre de la seconde invite. En effet, il importe que notre Conseil administratif se fasse, à chaque fois qu'il en aura l'occasion, le porte-parole de cette volonté de paix qui anime notre cité. Voici donc l'amendement que je vous propose en ajout à la 2^e invite:.

Projet d'amendement

«à chaque fois que l'occasion se présente, notamment lors des visites du Conseil administratif à l'étranger ou lors des réceptions d'autorités étrangères concernées.»

Cela afin d'imposer en quelque sorte au Conseil administratif une prise de position chaque fois qu'il rencontre, et les occasions sont fréquentes, les autorités d'un peuple qui lutte contre la dictature qui lui est imposée, soit de l'extérieur, soit par ses propres autorités.

Je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Boutons l'armée hors de Genève! Quel beau thème, quel thème effectivement rassembleur. Mais, fondamentalement, dans cette proposition qui nous est faite aujourd'hui, que ce soit par la motion préjudicielle ou par la motion de base, il y a un premier conflit fondamental, celui de l'unité de matière. Est-ce que dans une même motion, je peux débattre avec intelligence de l'opportunité de la mobilisation militaire et, subsidiairement, du soutien au peuple tibétain, kosovar ou kurde? A cet égard, je crois que la motion N° 391 ou la motion préjudicielle N° 401 à trop embrasser mal étroit et qu'il serait préférable de distinguer les sujets de manière raisonnable, et non pas de vouloir faire un amalgame consistant à faire croire que mobiliser l'armée serait une atteinte au droit des Kurdes ou des Tibétains à l'autodétermination. Il s'agit là d'un non-sens que je n'explique pas de la part de politologues aussi avertis que les signataires de la motion N° 391 ou la motion préjudicielle N° 401.

L'armée, nous a-t-on dit, n'a pas vocation à effectuer des tâches de police. C'est une lecture qui est raisonnable de la part de soldats de landsturm que, pour l'essentiel, nous sommes ou vous êtes – puisque, moi-même, j'ai même dépassé cet âge – dans le cadre de ce Conseil municipal. Ce que je puis vous dire, c'est

que, avant d'avoir rendu mes effets militaires, j'étais effectivement mobilisé dans une troupe qui s'appelait: l'«arrondissement territorial». Celle-ci n'avait pas d'autre vocation que d'assurer la défense policière du site de Genève, et l'essentiel des exercices consistait à garder les missions diplomatiques aussi bien qu'à assurer des forces de police. C'était une troupe, à l'époque, très subsidiaire, mais qui est devenue maintenant une troupe fondamentale de l'échiquier militaire et qui porte le nom d'«arrondissement territorial».

Il ne faut donc pas croire que l'armée n'est pas formée par rapport aux tâches qu'elle exécute aujourd'hui. Elle est même, vous dirais-je, formée avec intelligence, dans la mesure où la formation consiste surtout à indiquer aux militaires: «Vous ouvrez l'œil, vous tendez l'oreille, mais surtout vous ne faites rien.» S'il y a un quelconque problème, la communication avec la police est suffisamment bonne pour que celle-ci intervienne immédiatement et en décharge l'armée. Comprenez donc un tant soit peu la stratégie qui est en cause, qui n'a pas pour effet de traumatiser la population ou une certaine partie de celle-ci, la plus gauchisante, mais qui a pour but de maintenir un certain équilibre en matière de sécurité publique, en confiant à l'armée une tâche de surveillance fort lointaine et, bien sûr, en maintenant la responsabilité propre et stricte des forces de police pour le cas, bien improbable, où une intervention serait nécessaire.

La proposition qui nous est faite aujourd'hui s'inspire d'une volonté louable, à laquelle certains d'entre vous sont particulièrement attachés, qui consiste à affirmer chaque fois que l'occasion nous en est donnée le droit des peuples à l'autodétermination. C'est une volonté légitime, encore faut-il qu'elle réponde également, dans le cas présent, à une démarche qui soit compatible avec la définition de «peuple». Je pense en particulier à la motion préjudicielle qui nous parle du peuple du Kosovo. Je tiens à rappeler dans ce Conseil que, quand on parle de Kosovars, on a la prudence d'ajouter en général Albanais du Kosovo pour ne pas confondre avec les Serbes du Kosovo et que, par Kosovë, selon l'orthographe chère à notre ancien collègue, on entend spécifiquement les Albanais du Kosovo, c'est-à-dire un peuple qui existe parfaitement et qui s'appelle les Albanais. En cela, prétendre aux droits à l'autodétermination des Kosovars procède du même caractère illogique que de prétendre, il y a quelques années, aux droits à l'autodétermination des Jurassiens contre les Bernois, et je suis bien placé pour en parler.

Par conséquent, quand on veut faire des motions qui, comme la motion N° 391 ou la motion préjudicielle N° 401, ont pour but d'affirmer la paix, les vocations internationales de villes de la paix; quand on veut faire une motion qui nous dit: «Ville de la paix» est incompatible avec la présence de militaires en gris-vert dans la cité, il faut faire attention de ne pas introduire des éléments qui, en eux-mêmes, sont source de conflits. Parce que parler de droit à l'autodétermination des Kosovars sans prendre parti d'une quelconque manière sur ce conflit,

c'est commettre exactement la même erreur politique que celle qui avait été commise par les Allemands, c'est-à-dire de consacrer le droit des Croates pour constituer un Etat séparatiste de la Yougoslavie dont on connaît le prix en termes de morts, en termes de tonnes de bombes déversées sur des cités martyres comme Sarajevo.

La présente motion, préjudicielle ou non, fait fausse route pour avoir confondu deux notions qu'elle a voulu mélanger dans un salmigondis au terme duquel l'objectif recherché n'est pas atteint, au contraire, il est brûlé. Raison pour laquelle, à défaut de pouvoir trier le bon grain de l'ivraie de cette proposition, je ne peux que conseiller aimablement à ses auteurs d'y réfléchir à deux fois et peut-être de la retirer. A défaut de cela, en ce qui nous concerne, le groupe libéral, nous ne pourrions que la refuser. Je vous remercie de votre courtoise attention.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je ne pensais pas du tout répondre à M. Froidevaux, parce que j'avais levé la main avant qu'il parle, mais dites-lui, Monsieur le président, que, lorsqu'il affirme qu'il n'y a pas unité de matière, ce n'est pas vrai. Il y a vraiment unité de matière et, dans le cas précis, je sais ce que je dis puisque je parle plutôt de la boue.

En février, lorsqu'il y avait justement le peuple kurde, auquel vous ne reconnaissez pas une unité de matière, et l'armée, figurez-vous que j'étais responsable de la manifestation qui a rassemblé 10 000 Kurdes. Nous sommes descendus de la place des Nations jusqu'à la place Neuve, sans qu'il y ait un jet de pierre, sans qu'il y ait un seul problème. Cette manifestation a justement pu se dérouler dans le calme et la dignité du peuple kurde, parce que nous négocions de manière exemplaire, il faut le dire, avec la gendarmerie de notre canton. S'il avait fallu, à ce moment-là, négocier avec l'armée, croyez-moi, nous aurions eu des débordements en fonction de l'attitude d'un chef qui pouvait débarquer de n'importe quel autre canton, qui n'avait pas forcément notre sensibilité et notre culture par rapport aux étrangers. Les événements qui se passent pas loin de chez nous nous démontrent que nous pouvons être à la merci d'une attitude peu rigoureuse en matière culturelle, notamment dans notre pratique quotidienne avec les personnes étrangères.

Je trouve qu'il y a justement unité de matière, qui est celle du respect de ces peuples, qu'ils soient kurdes, albanais de Kosovë ou bien tibétains, puisque des tâches de sécurité doivent être dévolues à des gens qui connaissent notre mentalité, notre culture, et je ne peux affirmer que certains chefs à la tête de ces armées qui viennent à Genève connaissent nos préoccupations et notre sensibilité culturelle. Donc il y a parfaitement unité de matière, que ce soit la boue de la place des Nations au mois de février ou que ce soit cette sensibilité, actuellement où d'un

jour à l'autre, demain par exemple, il y aura de nouveau des manifestations pour justement défendre le peuple kurde. Je préfère négocier avec la gendarmerie genevoise qu'avec ces capitaines ou colonels de l'armée qui n'ont pas forcément notre sensibilité.

M. Pascal Holenweg (S). Je suis tout à fait favorable au projet d'amendement déposé par M. Marquet. En effet, il ne vise qu'à inciter le Conseil administratif à traduire dans ses actes, ses gestes et ses discours les invites de la motion préjudicielle. Il est donc parfaitement cohérent de voter cet amendement.

S'agissant ensuite du droit d'autodétermination des peuples, le seul problème que nous ayons est celui de savoir qui va déterminer ce qu'est un peuple et qui est un peuple. Ce problème est d'une certaine manière insoluble et est débattu depuis 150 ans, et chaque fois qu'on a voulu poser des règles de droit, des règles de droit positif, voire des règles de droit naturel pour déterminer ce qu'est un peuple, on s'est «planté», parce que seule la collectivité humaine qui se proclame elle-même comme peuple a le droit de définir ce qu'elle est et ce qu'est son peuple. Il n'y avait pas juridiquement de peuple irlandais avant l'indépendance de l'Irlande. Il n'y a pas de peuple basque, tant que la Constitution espagnole ne reconnaît pas l'existence d'un peuple basque. Il n'y a pas de peuple albanais en Yougoslavie. (*Remarque de M^{me} Olivier.*) Pas dans le droit, car on parle ici de droit. Le droit à l'autodétermination est un droit qui est affirmé par un peuple qui s'autoproclame comme tel. On ne peut pas attendre qu'une règle de droit décrive l'existence d'un peuple kosovar pour que ce peuple existe, il existe avant la règle de droit.

Je vous invite donc à voter les deux invites de la motion préjudicielle. Si le groupe libéral n'est pas d'accord avec le deuxième point, qu'il dépose un amendement pour le supprimer, mais, comme pour mon collègue Rielle, les deux points me paraissent indissolublement liés. En effet, si nous protestons contre la présence de l'armée, ce n'est pas seulement parce que nous souffrons d'une allergie prononcée aux uniformes, mais parce que, politiquement, dans la situation que vivent aujourd'hui les Kurdes ou les Kosovars, la présence de l'armée à Genève est une provocation et une manifestation de mépris à l'égard de leurs propres droits.

M. Daniel Künzi (AdG). Je suis surpris qu'après vingt minutes de discussion on n'ait toujours pas abordé le fond du sujet. Je déplore le caractère misérable des arguments de M. Froidevaux pour justifier la présence de l'armée, pour écarter cette question en prétextant la difficulté de trouver une matière commune entre le Kosovo, le Kurdistan et Genève. C'est une vue de l'esprit évidemment qui relie le

Kosovo, le Kurdistan et Genève, une vue de l'esprit que peut parcourir une colombe. Le fil à plomb de ma pensée, de notre pensée, à nous socialistes (*exclamations et brouhaha*), c'est que les moyens... les socialistes révolutionnaires – oui, dans le fond, je suis socialiste, au cas où vous ne l'auriez pas compris... Le fond de ma pensée, c'est que la sécurité se gagne au prix de la paix et que les militaires, eux, sont, justement, dans le monde les principaux ennemis des droits de l'homme.

Maintenant, il faut rapidement se souvenir de certains faits. Qui a encore en mémoire dans cette salle les raisons pour lesquelles on a fait appel à 400 ou 500 soldats? Plus personne ne sait de quoi il s'agit. Cette troupe est censée rester en permanence. Alors, il faut se souvenir du prétexte utilisé pour faire venir celle-ci à Genève. M. Ogi, avec ses compagnons Ramseyer et la présidente du Conseil d'Etat ont trouvé prétexte d'un procès en Asie mineure pour justifier l'implantation d'une troupe de 400 à 500 soldats à Genève. Mais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est du délire! J'ai encore parlé récemment à des diplomates qui débarquaient pour une session de l'OMC. Ceux-ci m'ont demandé ce qui se passait dans le cerveau de ces braves Genevois, de ces braves habitants de la cité de Henri Dunant; pour quelle raison les organisations internationales, auprès de ce lac paisible, étaient défendues par des troupes armées, avec des sacs de sable, des barbelés. C'est totalement incompréhensible. M. Ogi, l'armée suisse tendent vraiment à faire le coup de force pour démontrer leur utilité, mais avec une lourdeur digne du plus musclé des pachydermes. Enfin, il faut rappeler tout de même que ces 400 à 500 petits pachydermes provoquent quand même des nuisances qui sont malvenues en particulier du côté de la caserne et de l'arsenal. Ces 400 à 500 soldats, qui se déplacent quotidiennement entre les organisations internationales et les endroits où ils logent, ne se déplacent pas à bicyclette et n'utilisent pas la solution de l'auto-stop, ils se déplacent avec des camions militaires, de jour comme de nuit. De plus, il se trouve que maintenant l'arsenal a été transformé en hélicopter. Je ne sais pas qui a donné l'autorisation à des «Pumas» d'atterrir et de décoller n'importe quand dans la journée. Ce sont des nuisances totalement inadmissibles pour un quartier fortement fréquenté.

Enfin, ma conclusion rejoint celle des intervenants de tout à l'heure: si l'armée effectue des tâches de police, que l'on confie donc ces tâches à la police, car jusqu'à présent, en aucune manière on n'a pu nous démontrer que ces organisations étaient menacées par de quelconques attentats. Par conséquent, que l'armée regagne ses casernes et ce sera bien pour tout le monde. Je vous rappelle l'événement fâcheux de 1932: 13 morts et 100 blessés. Merci.

M. Michel Ducret (R). La première chose qu'il convient de rappeler ici, c'est que l'appel à la force armée par le Conseil d'Etat de la République et Canton de

Genève est, du moins pour l'heure encore, une compétence constitutionnelle du Conseil d'Etat. Celui-ci l'a fait parce qu'il n'était pas en mesure, avec les forces de police ordinaires, de répondre à la demande de sécurité des nombreuses représentations internationales qui sont installées à Genève; et notre canton a un devoir à cet égard. C'est donc à titre supplétif qu'il a été fait appel à l'armée.

Par rapport à la proposition qui nous est faite ce soir, premièrement, le lien avec la lutte des Kurdes, voire des Kosovars, est absurde. Si ce problème-là a justifié à un moment donné l'appel genevois à l'armée fédérale, aujourd'hui, il s'agit d'un problème qui dépasse largement ce seul cadre. Deuxièmement, Les proposant ont certainement une demande de crédit supplémentaire à présenter pour permettre à la police cantonale d'augmenter ses effectifs pour remplir sa mission, si l'on veut que ce soit la police et non plus l'armée qui puisse rendre ce service qui est nécessaire. Cette proposition, on l'attend toujours. Troisièmement, la façon d'engager les troupes fédérales dans cette mission de surveillance, cette mission de paix, a été faite dans un esprit plein de réserve, respectant Genève et les Genevois. Enfin, la volonté de certains d'expulser les citoyens suisses de notre ville au profit des différents «touristes» ayant droit à un séjour prolongé – même si ce séjour prolongé se justifie – tourne à l'épuration ethnique.

Toutes ces raisons conduisent le groupe radical, qui reste attaché à notre Confédération et à ses règles de fonctionnement, à refuser cette motion, dont d'ailleurs les souhaits ne sont pas, une fois de plus, de notre compétence de Conseil municipal.

M^{me} Barbara Cramer (L). Je suis désolée, mais je dois absolument répondre à ce monsieur socialiste qui siège sur les bancs de l'Alliance de gauche.

Ce que vous avez dit sur l'intervention de M. Froidevaux est tout à fait injustifié. Il n'a pas eu d'arguments misérables, ses arguments étaient logiques et sensés. Je crois que c'est vous qui mélangez absolument tout. Pourquoi avez-vous peur de l'armée à Genève? Franchement! Elle n'est là que pour assurer la paix. Bien sûr, parfois l'armée peut être menaçante, mais seulement menaçante que dans les pays que vous semblez défendre. Vous confondez Genève avec ce qui se passe à l'extérieur, mais ces personnes sont déjà défendues par les Nations Unies, c'est tout comme des ministres que vous avez (*Une voix: Ce n'est pas notre rôle!*) Oui, oui, ce n'est pas notre rôle, de toute façon...

Vous dites que la politique de paix doit se préparer en permanence, c'est évident, et c'est justement pour l'assurer que l'armée est là. Personne n'a jamais eu peur de l'armée suisse, ce n'est pas la première fois que vous faites des sorties... (*Remarques.*) Peur, peur, peur! C'est quand même l'armée qui a défendu plu-

sieurs fois la patrie, votre patrie, ma patrie aussi, maintenant. Elle a bravement surveillé les frontières, quoi que vous en disiez. La Suisse est restée en dehors de beaucoup de conflits et c'est exactement ce que nous faisons aujourd'hui. Notre rôle est de défendre les missions diplomatiques, cela fait aussi partie de la protection civile. Il est vrai que les policiers ne sont pas assez nombreux; lorsqu'il y a un problème, vous devez attendre des heures avant qu'ils interviennent.

Quelqu'un a dit tout à l'heure que la défense des missions diplomatiques incombait à la Suisse et, indirectement, à Genève. Alors pourquoi en parle-t-on maintenant? Que l'on accueille des réfugiés kurdes et kosovars est une chose, mais je peux vous assurer que beaucoup de personnes à Genève ne voient pas les choses du même œil que vous.

De vouloir plonger Genève dans une espèce de guerre ou de bataille idéologique, ce n'est vraiment pas nécessaire. L'armée est là pour assurer la défense et la protection de la population civile à Genève et je ne vois pas pourquoi vous êtes contre cela. Il faudrait que vous nous donniez un peu plus d'explications et que vous nous citiez des exemples où l'armée a attaqué ouvertement.

Je trouve qu'il est déplacé de rappeler les événements de 1932. Dans le débat qui nous occupe, nous parlons de la défense des peuples kurdes, des Kosovars, c'est très bien; mais, Monsieur Holenweg, allez dire cela à Istanbul, ce sera beaucoup plus utile.

Mis aux voix, l'amendement de M. Marquet est refusé par 22 non contre 20 oui (3 abstentions).

Mise aux voix, la motion préjudicielle est refusée par 24 non contre 22 oui (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion initiale est également refusée par 25 non contre 20 oui (3 abstentions).

13. Pétitions.

Néant.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Outre la motion N° 402, de *Pierre de Freudenreich* et *Jean-Marc Froidevaux*: «Un enfant agressé par un chien: le Conseil municipal soutient le Conseil administratif», dont nous avons refusé l'urgence, nous avons reçu les motions suivantes:

- N° 403, de *M^{me} Corinne Billaud* et *M. Didier Bonny*: «Musée des instruments anciens de musique - Salle Elisa Isolde Clerc / Fritz Ernst»;
- N° 404, de *MM. Roger Deneys* et *Sami Kanaan*: «Introduction du vote électronique au Conseil municipal»;
- N° 405, de *MM. Roger Deneys*, *Jean-Pascal Perler*, *Roman Juon* et *M^{me} Isabelle Brunier*: «Pour une «journée sans voiture» sans voiture».

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions.

Néant.

Séance levée à 23 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4302
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4302
3. Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Pour un véritable état des lieux à la GIM» (PA-449)	4302
4. Clause d'urgence sur la motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Marc Froidevaux: «Un enfant agressé par un chien: le Conseil municipal soutient le Conseil administratif» (M-402)	4319
5. Clause d'urgence de MM. Pascal Holenweg, Daniel Künzi et Guy Valance: «Suisse, terre d'asile» (R-579)	4321
6. Motion de MM. Daniel Sormanni et Robert Pattaroni: «Avenir de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP)» (M-386)	4321
7. Motion de M. Olivier Coste: «Stop - auto - partage - auto - stop» (M-387)	4330
8. Motion de M ^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Savary, M ^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, M ^{me} Alice Ecuivillon, M. Pierre-André Torrent et M ^{me} Arielle Wagenknecht: «Les agents de ville: toujours plus proches!» (M-388)	4336
9. Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, M ^{me} Nicole Bobillier, MM. Michel Mermillod, Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, Olivier Coste, Pascal Holenweg, René Grand, Manuel Tornare, Marco Ziegler, Albert Knechtli, Roger Deneys, Daniel Pilly, Philip Grant et M ^{me} Christiane Olivier: «Pour une Genève encore plus conviviale» (M-389)	4340
10. Résolution de M. Pascal Holenweg: «Pour un auditoire universitaire Alexei Jaccard» (R-574)	4342

11. Interpellation de M. Pierre Reichenbach: «EPSIPOL, son moratoire: perte de crédibilité concernant les mesures de police des agents de ville» (I-802)	4344
12. Motion de MM. Daniel Künzi, Pascal Holenweg, Guy Valance et M ^{me} Françoise Pellet Erdogan: «L'armée hors de Genève!» (M-391)...	4344
– Motion préjudicielle de M. Pascal Holenweg: «Des forces de police et non l'armée pour protéger les organisations internationales» (M-401)	4345
13. Pétitions	4354
14. Propositions des conseillers municipaux	4355
15. Interpellations	4355
16. Questions	4355

La mémorialiste:
Marguerite Conus